



22 mai : riposte unitaire
de la Fonction publique

Blanquérisation
de l'Éducation ?

**Baccalauréat : une
valeur à défendre**

263 MILLIONS D'ENFANTS ^{ET} _{DE} JEUNES SONT PRIVÉS D'ÉDUCATION.

L'éducation est un droit fondamental qui permet d'accéder à tous les autres droits.
Solidarité Laïque agit dans 20 pays pour que les plus démunis et les plus fragiles puissent
y accéder : femmes, filles, enfants en situation de handicap, réfugiés...

Avec vous, nous construisons un monde plus juste !

**AGISSEZ
AVEC NOUS !**

www.solidarité-laique.org



Solidarité
Laïque

**ÉDUQUÉES
AUJOURD'HUI,
PLUS LIBRES
DEMAIN**

17 Baccalauréat : une valeur à défendre



5 22 mai Une riposte très unitaire



6 Fonction publique Une idée d'avenir



13 Dotations des collectivités territoriales Le compte n'y est pas !



14 Recommandations Blanquérisation de l'Éducation ?



15 Corps des psychologues Nouvelle bataille pour les Psy-EN

24 C'est demain Intelligence artificielle : une révolution



28 Le renouveau de l'Opéra Comique



30 Rencontre avec Sabine Weispieser

ÉDITO

Reculades en marche...

Le gouvernement semble danser le moonwalk qui donne l'impression que l'on avance alors que l'on recule !

En effet, sous couvert de discours modernistes, ce sont bien des reculs sociaux majeurs qu'ils préparent faisant toujours la part belle aux plus fortunés.

Mais l'état de grâce dont bénéficiait le Président jusqu'ici dans l'opinion publique semble se terminer. Doutes, inquiétudes, mécontentements grandissent et les mobilisations se multiplient particulièrement dans certains secteurs comme à la SNCF, Air France, dans la Fonction publique... mais aussi chez les jeunes qui souhaitent une réelle démocratisation de l'université ou encore chez les retraités qui exigent de meilleures conditions de vie.

Tous ces mouvements ont un point commun : la nécessité de préserver et conforter notre modèle social fondé sur des valeurs et principes notamment ceux d'égalité et de solidarité.

C'est le sens qu'a voulu donner la FSU à la journée du 26 mai.

Face aux velléités du gouvernement de réduire les capacités d'action de la Fonction publique, de porter atteinte au statut, aux conditions de rémunération, de travail des personnels, la FSU a pesé avec détermination pour construire de façon unitaire la journée de grève et d'actions du 22 mai.

Dans une unité totale, cette journée de démonstration massive de toutes et tous les agents de leur volonté de donner un avenir à la Fonction et d'obtenir la reconnaissance de leurs métiers et missions, de leur engagement professionnel aussi, le 22 a été une journée capitale.

Le gouvernement doit maintenant l'entendre. S'il lui venait à l'esprit de continuer sa danse, la FSU entend ne pas l'accepter et continuer à agir et à mobiliser.



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Grégory Bekhtari,
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Gaza : halte au massacre

Depuis plus de 70 ans et l'expulsion des Palestiniens de leur terre, l'État israélien viole les droits des Palestiniens en dépit des résolutions de l'ONU : annexion de territoires, colonisation, blocus de Gaza, enfermement des militant-es Palestiniens, répression extrême de toutes les manifestations... Aujourd'hui, l'administration Trump choisit la provocation et piétine le droit international en déplaçant son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Le bilan humain des manifestations pour le droit au retour, qui commémorent ce que les Palestiniens appellent la Nakba (la catastrophe) et qui s'opposent à l'installation de l'ambassade américaine à Jérusalem est terrible : plusieurs dizaines de manifestants tués froidement, dont des enfants, et des milliers de blessés. Les Palestiniens demandent l'égalité, la justice, la dignité. Autant de revendications légitimes et qui sont les nôtres. La FSU condamne avec force le massacre de la population palestinienne à la frontière de Gaza, perpétré par l'armée de l'État israélien. Elle demande au gouvernement français de prendre toutes les mesures pour protéger le peuple palestinien et qu'il prenne des sanctions vis-à-vis de l'État d'Israël pour que le droit international soit respecté.

Turquie

Un régime de plus en plus autoritaire

Surprise en Turquie. Erdogan a annoncé des élections législatives et présidentielles anticipées pour le 24 juin.

Une façon pour le « reis » de prendre les devants avant que la traduction au quotidien de la brusque détérioration de l'économie ne voit les classes populaires, qui constituent sa base électorale, se détourner de lui. La livre turque dévisse. Elle valait 0,50 € en 2011, elle vaut 0,24 € en 2018. Les portemonnaie des citoyens turcs mais aussi la barque financière des entreprises vont trinquer. Une inflation de plus de 10 % menace.

Drôle de campagne qui a commencé, où tous les discours du président seront retransmis en intégralité et en direct sur les grandes chaînes, quand ceux de ses opposants ne le seront jamais. Signe parmi d'autres d'un délitement démocratique. Suite au coup d'état manqué du 15 juillet 2016, 60 000 personnes ont été arrêtées et 150 000 fonctionnaires mis à pied. L'insti-



Suite au coup d'état manqué du 15 juillet 2016, 60 000 personnes ont été arrêtées et 150 000 fonctionnaires mis à pied.

tution judiciaire vient de condamner quatorze collaborateurs du quotidien *Cumhuriyet* à des peines de deux ans et demi à sept ans de prison. 70 000 étudiants sont incarcérés. La Turquie n'applique pas les règles de droit internationalement reconnues. En cas de réélection, les modifications constitutionnelles adoptées lors du référendum d'avril 2017 s'appliqueront. Gouvernement par décrets, nomination des ministres, hauts fonctionnaires avec un Parlement réduit à une chambre d'enregistrement. Du

coussu main pour Erdogan. Opposés à ce nouveau système, les républicains du CHP, les nationalistes du Bon Parti, les islamistes du Parti de la félicité et les conservateurs du Parti démocrate forment un front anti-Erdogan. Ils présenteront des listes communes aux législatives et devraient se rassembler derrière un candidat unique au second tour des présidentielles. De son côté, le leader du HDP, pro kurde, fera campagne depuis sa cellule. En attendant, sur les réseaux sociaux, le hashtag « Tamam » (ça suffit en turc) est devenu viral. ♦

Pierre Garnier

SNCF : les syndicats donnent la parole aux salariés

C'EST L'ACTU

Forts des résultats du référendum ayant entraîné la démission du PDG à Air France, les cheminots ont décidé de rendre la parole aux salariés en annonçant la tenue d'une vot'action du 14 au 21 mai : une consultation qui devra répondre à la question : Etes-vous pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement ?

« Une manière de répondre à la direction de la SNCF qui affirme que 80% des cheminots acceptent la réforme et que les syndicats sont minoritaires ! », explique Laurent Brun secrétaire général de la CGT Cheminots. Une action derrière laquelle se sont rangés Unsa, Sud rail et CFDT cheminots. Convaincue que cette consultation constituera un désaveu, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, assure que les résultats n'auront aucune influence sur l'avenir de la réforme puisque dans le cas où elle serait rejetée, il lui suffira de faire preuve de pédagogie pour convaincre de sa

nécessité. Laurent Brun a réaffirmé la légitimité des salariés du rail sur ce projet de loi, car « c'est nous les cheminots qui avons l'expertise de nos métiers et c'est nous qui allons vivre les effets de cette réforme ! » Et de rajouter que « si cette réforme concerne l'ensemble des français, le gouvernement pourrait organiser un référendum auprès de l'ensemble de la population. »

En attendant les résultats du vote, l'intersyndicale a demandé une nouvelle table ronde avec le premier ministre et a décidé de faire du lundi 14 mai, premier jour du référendum, une « journée sans cheminots », avec un objectif affiché : zéro train.



Fonction publique

22 mai : une riposte très unitaire



Les organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique ont appelé à la grève et aux manifestations du mardi 22 mai.

« La fonction publique permet d'assurer l'intérêt général et contribue à la cohésion sociale et territoriale. Elle participe d'un projet de société solidaire tourné vers l'avenir, garantissant le vivre ensemble. »

C'est pour rappeler ces grands et beaux principes, mais surtout dénoncer le danger du « big bang » de la Fonction publique annoncé par Édouard Philippe en février avec remise en cause du statut

des fonctionnaires et 120 000 suppressions de postes sur le quinquennat, que toutes les organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique ont appelé à la grève et aux manifestations du mardi 22 mai. Un cadre totalement unitaire rassemblant

Fonction publique d'État, Hospitalière et Territoriale.

Une lettre ouverte des neuf fédérations

Dans une lettre ouverte adressée aux usagers, les neuf fédérations de fonctionnaires ont souligné que « les missions de la Fonction publique – hôpitaux, écoles, préfectures, services des impôts, tribunaux, crèches, EHPAD... – font partie du paysage, à tel point qu'il semble aller de soi qu'ils rendent les services qu'on attend d'eux de la meilleure façon possible. Ils emploient aujourd'hui une personne active sur 5. »

Une Fonction publique pour des services de qualité

C'est une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les fonctionnaires dans leurs rôles et dans leurs missions.

Rendez-vous salarial en juin

Hausse de la retenue pour la pension civile, absence de revalorisation de la valeur du point d'indice, premières retenues pour jour de carence pour les personnels concernés. Loin d'une augmentation du pouvoir d'achat, c'est une nouvelle dégradation de celui-ci qui a été constaté sur la paye de janvier 2018. Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, avait refusé toute négociation salariale au titre de l'année 2018 mais l'action initiée par la FSU a abouti à l'annonce d'un rendez-vous salarial en juin prochain. La FSU qui a exprimé son opposition au gel de PPCR, exige une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail et des missions des personnels par une augmentation du pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières.

Dans ce sens, les fédérations ont mis en garde le Gouvernement sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022. Le projet de suppression de 120 000 emplois, avec à la clé un « plan de départ volontaires » et le recours accru aux contractuels, dégraderont les conditions de travail des fonctionnaires. Le 15 mai, les neuf fédérations ont appelé à un rassemblement devant Bercy pour un nouveau plan d'accès à l'emploi titulaire. Une part plus importante de la rémunération au mérite et un accompagnement renforcé des évolutions de carrière constituent d'autres points d'achoppement pour les organisations syndicales. Prochaine étape unitaire, le rendez-vous salarial de juin. ♦

Pierre Garnier

Éducation : mobilisation de l'interfédérale

Depuis fin 2017, l'interfédérale de l'Éducation mobilise second degré et enseignement supérieur autour de revendications concernant la loi ORE, la mise en place de ParcoursSup, la réforme du bac et du lycée... Elle regroupe la FSU (SNES, SNESup, SNUEP, SNEP), la FERC-CGT, la FNEC-FO-FP, SUD-Education, SUNDEP, Solidaires, des organisations lycéennes et étudiantes (SGL, UNL, UNEF, Solidaires étudiants) et des associations (ASES, SLU...). Liant les réformes du baccalauréat, du lycée, de l'enseignement supérieur aux attaques contre les statuts et les services publics, elle appelle à amplifier les mobilisations, à obtenir le retrait de ces réformes et mettre un coup d'arrêt à la casse des services publics de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle met en débat de prochaines dates de mobilisation en lien avec les AG et la coordination nationale des universités.

La Fonction publique : une idée d'avenir

Devant les menaces qui pèsent sur les services publics et la Fonction publique, plusieurs personnalités ont rédigé une tribune que nous publions.

« Alors que le statut des fonctionnaires est mis à mal par des réformes, présentées comme de simples modernisations, un débat doit s'engager entre agents, usagers, élus, citoyens pour une prise en charge collective et étendue de l'intérêt général.

Privilegiés et trop nombreux, les fonctionnaires ? Dépassé, rigide, inapproprié leur statut ? Ces affirmations, assénées comme des évidences jamais démontrées, visent encore une fois à justifier de prétendues réformes qui, présentées comme de simples modernisations, minent en fait le statut général des fonctionnaires. Elles manifestent une ignorance délibérée de l'histoire, de la réalité et du

rôle de la Fonction publique dans notre société et esquivent le débat sur leurs enjeux en termes de cohésion sociale, de solidarités, de développement économique, d'effectivité des droits, de développement durable...

Si le choix a été fait d'un statut défini par la loi et non le contrat, c'est fondamentalement que les fonctionnaires ont en charge l'intérêt général lequel ne peut se réduire à une somme d'intérêts particuliers. La Fonction publique est une construction rationnelle qui répond aux besoins des services publics et aux principes qui les régissent : l'égalité, la continuité, l'adaptabilité, la laïcité. Elle repose sur un certain nombre de principes liés aux fondements de notre démocratie : le principe d'égalité qui se traduit notamment dans le recrutement par concours, le principe d'indé-



pendance avec la séparation du grade et de l'emploi qui constitue une garantie fondamentale aussi bien pour le fonctionnaire – qui est ainsi protégé des pressions locales ou des tentatives de faire prévaloir des intérêts particuliers

– que pour l'usager, pour qui sont ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique ; le principe de responsabilité qui rend le fonctionnaire responsable de son action et l'oblige à en ren-

La Fonction publique : le vieux monde ?

Dès le début de son quinquennat, le gouvernement Macron a fait de la Fonction publique et des fonctionnaires des cibles privilégiées. Cette stratégie ne relève pas seulement d'une logique comptable, mais bien d'une conviction libérale chimiquement proche de la pureté. « Un de nos défis est de passer d'une société de statuts à une société de la mobilité et de la reconnaissance, où chacun occupe une place différente – je suis contre l'égalitarisme, qui est une promesse intenable – où chacun doit être reconnu pour son rôle singulier et sa valeur, qui n'est pas forcément monétaire. » Ainsi s'exprimait en toute franchise le candidat Macron (in « Macron par Macron »). Dès lors, rien d'étonnant aux multiples attaques actuelles contre les fonctionnaires et la Fonction publique, réalités qui n'ont aucune place dans le Nouveau monde à construire. Leur traduction : rétablissement du gel du point d'indice, report de PPCR, hausse non compensée de la CSG, rétablissement du jour de carence, programmation de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, recours accru aux contractuels. L'acharnement contre le statut des cheminots –

offensive purement idéologique quand toutes les études prouvent qu'il n'a rien à voir avec l'endettement de la SNCF – augure mal des objectifs du plan Action publique 2022 annoncé par le Premier ministre en janvier. « On le voit, l'actuel statut de la Fonction publique ne répond plus aux attentes de nos concitoyens et aux réalités de l'État, de l'hôpital et des collectivités locales. (...) J'ai conscience que cette refonte de l'organisation de l'État viendra heurter des habitudes mais cette révolution est essentielle pour gagner en efficacité et libérer les initiatives des fonctionnaires. » écrivait É. Macron dans son livre « Révolution ». Pour la FSU comme pour les signataires de la tribune « La Fonction publique, une idée d'avenir », l'existence d'une Fonction publique puissante, composée d'agents compétents, bien formés et rémunérés, à l'abri des pressions politiques par des garanties statutaires, loin de constituer un handicap pour la société, constitue un atout majeur au service de l'intérêt général, de chaque citoyenne et de chaque citoyen, quelle que soit sa place dans la cordée.



Plusieurs personnalités ont rédigé une tribune pour rappeler que la Fonction publique est un gage d'avenir.

dre compte. Et ce qui est souvent dénoncé comme des privilèges n'est qu'un ensemble de droits mais aussi de contraintes qui s'articulent pour répondre aux besoins des services publics et des usagers. Nos services publics ont besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs, s'articulant avec des règles particulières adaptées à chacun des secteurs d'activité. C'est ce que permet pour les fonctionnaires leur statut: il assure à la fois le respect de principes fondamentaux et la souplesse de fonctionnement et de gestion. Ce statut n'est ni un monument ni une pièce de musée; il n'a cessé de vivre,

d'évoluer, de s'adapter aux besoins de la société et il doit continuer à le faire. Mais ces évolutions doivent prendre appui sur les principes qui le fondent et être démocratiquement débattues avec les agents et les usagers, à l'inverse de ce qui se dessine actuellement. Nous devons penser l'avenir, faire face aux enjeux du XXI^e siècle, ceux d'une prise de conscience accrue d'un destin commun de l'humanité et d'une affirmation nouvelle de valeurs universelles: droits fondamentaux, protection de l'écosystème mondial, accès aux ressources naturelles indispensables, droit au développement, mobilité des personnes, diversité culturelle, égalité femmes-hommes, devoir d'hospitalité, sécurité... Ils nécessitent que tous, fonctionnaires, usagers, élus, citoyens, construisent par le débat une meilleure prise en

Eric Favey : « Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas »



Eric FAVEY, Président de la Ligue de l'Enseignement.

Pourquoi avez-vous accepté de signer cette tribune ?

Historiquement, la Ligue de l'Enseignement, organisation indépendante, a toujours été attachée à la notion de service public, comme moyen d'accès aux biens communs, au service de l'intérêt général, dans une exigence d'égalité et de justice sociale. Par biens communs, nous entendons la santé, la sécurité, la justice et bien sûr l'éducation mais aussi, la communication et les transports. Il est inadmissible dans une société démocratique moderne que la mobilité de chacun soit assujéti à sa capacité financière ! Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ou pas beaucoup. Il doit être assuré à chacun par l'État ou les collectivités territoriales. La Ligue a traditionnellement beaucoup œuvré au développement des services publics de l'éducation et de la culture.

En quoi la Ligue est-elle attachée à la notion de Fonction publique ?

L'action publique peut certes revêtir, en France et à l'étranger, des formes différentes. Il est cependant nécessaire de préciser des métiers, avec un cadre spécifique, différent du monde de l'entreprise, car devant respecter des obligations d'égalité d'accès et d'équité, ainsi que de laïcité, pour l'ensemble des usagers. C'est ce qui explique le statut particulier des fonctionnaires, également astreints à ces obligations. Cela n'empêche certes pas de réfléchir à l'évolution de ce statut, à son amélioration, comme d'ailleurs à l'amélioration des conditions d'emploi de l'ensemble des salariés, du public comme du privé, dans une société démocratique et progressiste.

charge collective d'un intérêt général de plus en plus étendu: c'est précisément ce que permettent les services publics et la fonction publique et ce qui fonde leur modernité et la nécessité de les préserver. Et c'est pourquoi nous sommes aux côtés de celles et ceux qui se mobilisent pour défendre et promouvoir ce projet éminemment moderne et progressiste. »

Signataires : Gérard Aschieri, membre CESE ;

Jean Auroux, ancien ministre ; Roland Berthiller,

président de la MGEN ; Frédéric Boccara, économiste,

membre du Cese ; Alain Bonhomme, inspecteur général

honoraire des Affaires culturelles ; Françoise Bosman,

conservatrice générale honoraire du patrimoine ;

Olivier David, président de l'Université de Rennes 2 ;

Jérôme Deauveau, directeur du département sciences

sociales de l'ENS ; Jean Paul Delahaye, inspecteur

général honoraire de l'Éducation Nationale ;

Jean-Paul Demoule, professeur des universités

émérite, ancien président de l'Inrap ; Michel Dubromel,

président de France Nature Environnement ;

Christian Favier, président du conseil départemental 94 ;

Eric Favey, président de la Ligue de l'Enseignement ;

Charles Fiterman, ancien ministre ; Jacques Fournier,

conseiller d'État honoraire ; Pascale Gonod, professeur

des universités ; Yves Jean, président de l'université

de Poitiers ; Margyise Lebranchu, ancienne ministre ;

Anicet Le Pors, ancien ministre, conseiller d'État

honoraire ; Willy Pelletier, coordinateur général de la

Fondation Copernic ; Patrick Pelloux, médecin urgentiste,

écrivain ; Sophie Pochic, directrice de recherches

au CNRS ; Christophe Prudhomme, médecin urgentiste,

Jacques Rigaudiat, conseiller maître honoraire à la Cour

des comptes, ancien directeur de cabinet du ministre

de la Fonction publique (1986) Philippe Rio, maire de

Grigny ; Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif national

pour les droits des Femmes ; Luc Rouban, directeur

de recherches au CNRS ; Malik Salemhour, président

de la Ligue des droits de l'homme ; Aurélie Trouvé,

coprésidente d'Atac

Une laïcité à l'eau bénite

Le 9 avril devant les évêques de France, le président de la République a déclaré vouloir « réparer le lien abîmé entre l'Église et l'État ».

Dans la lignée de Nicolas Sarkozy qui déclarait dans son discours du Latran que « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur », Emmanuel Macron porte ici une attaque frontale aux principes fondamentaux de la laïcité qui fondent la République. Au-delà des gages qu'il a sans doute voulu donner à son auditoire alors que va s'ouvrir le débat parlementaire sur la bioéthique, il donne sa vision de la société laïque dans laquelle État et Églises sont placés sur le même plan.

La FSU a vivement réagi dans un communiqué, ainsi que de nombreuses associations et organisations syndicales. La FSU est attachée au contenu de la loi de 1905 pour laquelle « la République ne reconnaît aucun culte ».

Pauvreté des enfants

Une stratégie contre la pauvreté

La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes - conduite depuis octobre dernier par Olivier Noblecourt - a été chargée d'une concertation sous forme de rencontres territoriales, de groupes de travail et d'une consultation en ligne, afin d'élaborer une stratégie nationale pour 2018.

Un rapport vient d'être rendu public et contient de nombreuses propositions intéressantes: lutter contre les inégalités par une politique d'accueil petite enfance de qualité; allonger la période de formation obligatoire jusqu'à 18 ans; inciter les communes à proposer des tarifs sociaux pour les cantines scolaires. La volonté d'aider financièrement les communes des territoires prioritaires est affichée comme elle l'était dans le rapport de Terra Nova en 2017, mais rien de concret sur les modalités de financement de cette aide.



La volonté d'aider financièrement les communes des territoires prioritaires est affichée.

Est affirmée une volonté de mieux prendre en compte les critères sociaux pour permettre une accession à la crèche des familles les plus modestes. Dans un système où le financement est de plus en plus for-

tement lié à la participation des familles, comment obliger les structures privées à une telle attention sociale? Comment le gouvernement pourra-t-il engager concrètement les actions préconisées avec le diktat de la réduction de l'investissement public? ♦

Sandrine Charrier

Ultra droite

Les Identitaires font leur com

Le grand « coup de com » du 21 avril au col de l'Échelle du groupe d'ultra droite Génération identitaire a provoqué la polémique sur le dos des migrants.

Une centaine de militants en doudoune bleu ciel, comme un uniforme. Le grand coup de com le 21 avril au col de l'Échelle du groupe Génération identitaire d'ultra droite pour empêcher l'entrée de migrants, a provoqué une vive polémique. Le procureur de Gap a classé cette affaire

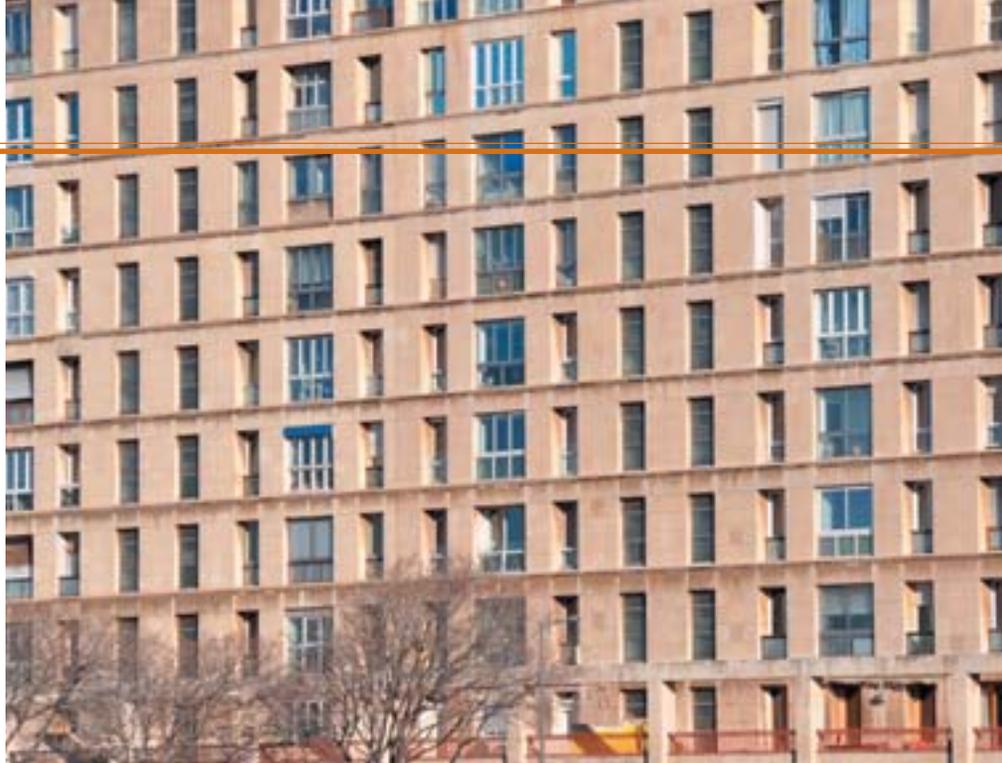
« sans suite ». Le ministère de la justice a pourtant rappelé deux infractions au titre de « l'usurpation de fonction » et pour une action « visant des comportements hostiles à la circulation des migrants ». Alors que des poursuites sont engagées contre ceux venant en aide aux migrants, le collectif Tous migrants dénonce ce « deux points, deux mesures ». Pour sa part, le maire de Briançon appelle ses concitoyens à ne pas céder à

la peur et dénonce l'inaction de la justice qui a pour conséquence que les Identitaires continuent leur blocage depuis bientôt un mois, provoquant même en déclarant qu'ils resteront dans la région tant qu'ils pourront.

Ces actions ont surtout pour objectif de créer le buzz autour d'actions chocs, en faisant beaucoup de bruit pour réussir à poser la question identitaire dans notre société. Génération identitaire s'appuie aussi sur

les réseaux sociaux pour étendre son influence. Mais suite au blocage du Col de l'Échelle, Facebook a fermé sa page. Alors que le Front National mise sur l'État Nation, ces groupes portent une vision culturaliste et localiste. Ils sont financés par des appels aux dons, 30 000 euros récoltés pour l'opération du Col de l'Échelle, notamment en sollicitant des chefs d'entreprises locaux. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



Rapport Borloo

Penser autrement les quartiers

Après cinq mois de concertations et rencontres, Jean-Louis Borloo a présenté son rapport sur la politique de la ville et propose la création d'un fonds doté de « 5 milliards d'euros ». Un état des lieux approfondi et des propositions ambitieuses.

Ex-ministre de la ville, Jean-Louis Borloo propose une « réconciliation nationale » entre l'État et les quartiers appelés prioritaires pour lesquels selon lui les moyens déployés « sont en dessous du minimum républicain ».

Ce plan qui prétend rompre avec les dispositifs « empilés, successifs, inefficaces » incite à prendre les expérimentations qui ont obtenu des résultats pour modèles et à en confier la responsabilité aux « vrais » acteurs du terrain. 19 plans d'action ont été énoncés : allant de l'éducation à la qualité de vie, en passant par la création d'une « Académie des leaders », une « cour d'équité territoriale » chargée de vérifier les moyens mis en œuvre pour réduire les inégalités d'accès aux services publics ou la création de

200 campus numériques dans l'enseignement supérieur. L'agence nationale pour la rénovation urbaine, actuellement au point mort, serait relancée par une fondation appartenant à la nation bénéficiant de moyens importants. Est avancée l'idée de « cités éducatives » dans lesquelles seraient mis en réseau lieux et acteurs de l'éducation. Il propose de doubler le taux d'encadrement des élèves dans 8 000 classes de maternelle, la construction de 300 écoles et 100 collèges en REP+. Et d'oser proposer un petit-déjeuner et un déjeuner gratuit

en Éducation prioritaire ! Jean-Louis Borloo prône également des équipements publics pensés pour un usage par les femmes, la création de 30 000 places de crèches et des mesures pour « fidéliser » les policiers expérimentés dans ces quartiers.

La vingtaine de propositions aurait pu remonter le moral des maires exaspérés par les réductions budgétaires subies depuis 2012. Faute d'un engagement financier de l'État à la hauteur, il est fort probable que ce rapport en reste aux effets d'annonces. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Loi asile-immigration, c'est non !

Le texte de loi dit « asile-immigration » a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 22 avril, dans un contexte où la crise de l'accueil en France est plus aiguë que jamais. En région parisienne, des milliers de migrants survivent dans des camps aux conditions sanitaires désastreuses. Les procès pour « délit de solidarité », comme celui des « trois de Briançon », se multiplient alors même que les provocations des groupuscules d'extrême droite qui ciblent les migrants ne sont pas sanctionnées. Les principales mesures de cette loi régressive — réduction du délai de demande d'asile et du délai de recours, augmentation de la durée maximale de la rétention administrative — doivent continuer à être dénoncées avant son passage devant le Sénat en juin.

Mobilisation citoyenne le 26 mai

La FSU, dans le cadre de ses revendications syndicales, appelle les personnels à participer le 26 mai aux mobilisations citoyennes pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité. Informations à suivre sur fsu.fr

Salaires : la preuve par l'Allemagne

Suite à l'accord passé entre le patronat allemand et le syndicat IG Métall pour environ quatre millions de travailleurs de la métallurgie (4,3 % de hausse de salaire et droit à la semaine de 28 h), le syndicat Verdi a débuté une campagne de négociations début février pour les plus de deux millions d'employés de la Fonction publique et des collectivités territoriales. Ils ont ainsi obtenu mi avril une revalorisation de 7 % étalée sur trois ans. Un mois après, c'est au tour des 800 000 salariés du BTP défendus par le syndicat IG Bau d'obtenir 6 % d'augmentation. Grâce à l'action syndicale collective, le dogme des bas salaires du modèle néolibéral allemand semble mis à mal.

Observatoire des villes gérées par l'extrême droite

Les organisations syndicales et de jeunesse CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl ont créé un Observatoire des villes gérées par l'extrême droite qui travaille sur plusieurs thèmes : l'extrême droite comme employeur, les conséquences de la gestion des villes gérées par l'extrême droite pour les jeunes et l'éducation, sur le milieu associatif et culturel. L'intersyndicale « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » organise une nouvelle rencontre de cet observatoire à la Bourse du Travail de Paris (annexe Varlin) le jeudi 31 mai. <http://formation.fsu.fr/Observatoire-intersyndical-des-villes-gerees-par-l-extreme-droite.html>

Retraités en colère : la lutte continue le 14 juin

Les organisations de retraités du groupe des 9 (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA) ont décidé d'une nouvelle journée nationale de manifestations partout en France, le jeudi 14 juin. Le succès des manifestations du 15 mars est le résultat d'attaques menées contre les retraités depuis 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes et de la CSG depuis janvier 2018, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc. Emmanuel Macron ignore la colère des retraités, les traite de « nantis », les sommant de faire preuve de solidarité envers les jeunes.

La réussite du 15 mars a contraint le premier ministre à un tout petit geste : exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % des retraités... en 2019.

Ce premier recul est très insuffisant. Le Président de la République prend les retraités pour un porte-monnaie... dans lequel il puise pour aller grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée.

Le groupe des 9 accentue la pression en faisant signer une pétition exigeant une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de la revalorisation de toutes les pensions.

Les retraités participent aussi aux côtés des actifs, aux luttes menées pour la Fonction publique et les Services publics.



Retraites

Réforme des retraites : où en sommes-nous ?

Promesse phare du programme du candidat Emmanuel Macron, la réforme des retraites, à la différence de celle du Code du travail ou de la SNCF, paraît menée avec une certaine prudence mais aussi de la détermination à aller vers un système plus individualisé.

Le projet était très clair : « Nous créerons un système universel des retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. (...) Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions ».

Deux phases préparatoires sont prévues. D'ici la fin 2018, début 2019, les discussions avec les organisations syndicales et patronales porteront sur six blocs thématiques : les niveaux de couverture, les taux de cotisation, les conditions d'ouverture des droits à la retraite, les conditions de départs anticipés à la retraite et les questions liées à la « gouvernance » et au pilotage du nouveau système. J.-P. Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, présentera alors les grandes orientations de la réforme avant une seconde phase de discussion pour un vote à l'été 2019.

Le principe du système de répartition reposant sur celui de la solidarité entre travail-

leurs actifs et retraités serait conservé. Chaque salarié, accumulerait des droits individuels proportionnels à ses cotisations, lesquels, au moment de son départ en retraite, seraient convertis en pension, en fonction de l'âge de ce départ et de l'année de naissance.

Cette transformation aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Le régime serait dégagé de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. En l'absence de financement sup-

plémentaire, cela entraînerait aussi la baisse des pensions des retraités actuels et futurs. Cela pourrait en outre fragiliser les mécanismes de solidarité.

Seuls les salariés se situant au moment du vote de la réforme à moins de 5 ans de leur départ ne seraient pas concernés.

Enfin, il est envisagé, au nom du principe d'égalité, de revenir sur le régime des fonctionnaires, pour lesquels le calcul de la pension s'effectue à partir de l'échelon détenu les 6 derniers mois de cotisations, au lieu des 25 meilleures années dans le privé. Rappelons que cette particularité est liée à l'existence d'une carrière, elle-même au fondement du modèle français de Fonction publique. ♦

Matthieu Leiritz



Coup de pompe pour l'indemnité vélo

Le JDD a publié le 22 avril une tribune signée par plus de 200 parlementaires pour rappeler la non publication d'un décret concernant la Petite reine. Pourtant le projet de texte précisant les modalités de mise en œuvre d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) dans la fonction publique avait été adopté à l'unanimité par le Conseil commun de la fonction publique il y a un an. Les signataires réclament la généralisation public/privé de l'IKV, pour inciter les employés à enfourcher leurs vélos pour se rendre au travail. Cette généralisation de l'IKV permettrait de booster de 3 à 6 % la part de la bicyclette dans les modes de déplacements, dispositif néanmoins coûteux bien qu'il constitue une mesure écologique et permette d'alléger les dépenses de santé. Interrogé sur la non publication du décret, le secrétaire d'État placé auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics indique que « ce sujet est en cours d'arbitrage ». Dring !

Mai 68

« Un double ébranlement »

Guy Groux, sociologue et directeur de recherches associé au CEVIPOF, Sciences Po, a travaillé sur Mai 68. Parmi ses ouvrages, *La grève* (en collaboration avec Jean-Marie Pernot), et *Le réformisme assumé de la CFDT*, aux Presses de Sciences Po.

Comment définir Mai 68 ? Un mouvement social ? Une révolution avortée ?

Pas un mouvement révolutionnaire : les grandes institutions, le Parlement, les partis politiques sont restés en place, les élections législatives décidées par De Gaulle donnent une majorité écrasante au pouvoir en place. Plutôt un double ébranlement. D'abord les salariés. Dès avant 68, éclate une série de grèves souvent dures et déterminées. Au côté de la grande grève des mineurs de 63, beaucoup de conflits agrègent aux revendications matérielles la remise en cause du pouvoir économique dans la gestion de l'entreprise. Les mutations technologiques touchent le milieu du travail et dans l'action revendicative apparaissent de nouveaux acteurs généralement qualifiés ou diplômés (techniciens, cadres) ce que Serge Mallet nommait une « Nouvelle classe ouvrière ». Dans ce contexte, l'autorité des directions d'entreprise est souvent contestée et n'est plus acceptée comme telle. Et puis les étudiants qui, outre des aspirations matérielles, insistent sur la question du savoir.



Une œuvre de Marcelo Brodsky qui sera présentée lors des Rencontres photographiques d'Artes.

Pour eux, le savoir ne s'identifie plus forcément au pouvoir. Il peut même en être l'un des principaux outils de contestation. D'où le slogan célèbre de Mai, scandé à Nanterre : « *Nous ne serons pas les chiens de garde du Capital !* »

Existe-t-il un héritage possible de Mai ? Quel bilan ?

Jean Pierre LE GOFF évoque un « *héritage impossible* », Mai 68 serait à l'origine d'un mouvement inéluctable vers une individualisation de la société – « *Jouir sans entrave* » - un recentrage de l'individu sur lui-même, ce qui affaiblit les groupes traditionnels : Église, famille, syndicats ainsi que les grandes idéologies : socialisme, religion... Par une ruse de l'Histoire, Mai serait donc l'événement annonciateur,

voire l'incubateur du libéralisme qui triomphera par la suite. En fait, s'il y eut effectivement recherche d'émancipation en Mai, elle se traduit par une aspiration à l'autonomie collective au moins autant qu'individuelle. D'où une revendication centrale portée alors par la CFDT, à savoir l'autogestion. Mais ailleurs, on assiste aussi à une mise en cause de tout système de délégation, y compris syndicale. Dans ce cadre, est révélateur le refus massif par les ouvriers de Renault des propositions que Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, leur présente « en direct » et qui sont le fruit des négociations de Grenelle. Au fond, 68, c'est le tout début d'une défiance plus ou moins généralisée à l'égard des systèmes de délégation et de représentation politique, religieuse, syndicale, etc.. Une défiance qui s'amplifiera par la suite. ♦

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Mon Mai 68

Nicole SERGENT, ex-secrétaire régionale de la FSU Île-de-France était surveillante à l'École normale. Elle raconte son Mai 68.

« En mai 1968, après mes 4 années de scolarité à l'École Normale de Melun, j'étais institutrice faisant fonction de surveillante à l'EN de Saint-Germain-en-Laye et étudiante de 1^{re} année d'histoire. La fac venait presque d'ouvrir, il y avait encore des bidonvilles autour de la gare Nanterre La Folie... J'étais déjà de gauche, comme du reste mes parents, mais pas encore syndiquée. Quand les professeurs - une majorité de femmes dans cette EN encore non mixte - ont commencé à occuper les locaux et notamment le standard téléphonique, nous les surveillantes on les a accompagnés. C'était bon enfant, juste un peu la crainte d'intrusion de militants d'extrême droite, j'ai fait les manifs de Mai avec les professeurs, dans Paris quand Nanterre a fermé et que les étudiants se sont recentrés sur la Sorbonne. Je me souviens de la grande manif du 13 mai, on avait des revendications sociales mais aussi on en avait assez de De Gaulle - d'ailleurs dans ma classe en 65 on avait organisé une mini présidentielle et Mitterrand l'avait emporté... Et puis cela a été le début de la grève générale ouvrière dans le pays et puis juin... Le concours des IPES (pour devenir élèves professeurs) a été reporté en octobre, je l'ai réussi. Mai 68, pour moi, cela a été aussi plus de démocratie dans les facs, grâce aux conseils d'UER où j'ai été élue. Les professeurs de géographie nous refusaient des TD adaptés aux étudiants en histoire, on a boycotté leurs cours pendant deux ans... et on a gagné! »

3 capitales contre la Commission

Trois capitales européennes ont décidé d'attaquer en justice, devant le tribunal de l'Union Européenne pour « contester la décision de la Commission européenne de doubler le « permis de polluer » accordé aux constructeurs automobile ». En juin 2007, le Conseil et le Parlement européens adoptaient la norme Euro 6 limitant à l'horizon 2014 les émissions d'oxydes d'azote pour un véhicule Diesel à 80 mg/km (contre 180 mg/km auparavant). En 2014, suite au Dieselgate, la Commission a autoritairement modifié ce seuil en le portant à 120 mg/km. Rappelons que 500 000 personnes en Europe meurent par an en raison de la pollution de l'air.

Autisme

Un quatrième plan

Le président Macron a présenté le quatrième plan autisme : **dépistage précoce, prévention, recherche et inclusion en sont les priorités. Un plan auquel seront consacrés 340 millions d'euros sur cinq ans.**

Ce plan concerne 1 % de la population. En France 700 000 personnes souffriraient de troubles du spectre autistique mais seulement 75 000 sont diagnostiquées. Afin de permettre un dépistage précoce, un forfait de remboursement sera proposé aux parents dès janvier 2019. Par ailleurs, ils bénéficieront d'une « plateforme de répit » pour les soulager quelque temps. Les professionnels de santé devraient être formés au dépistage au cours des visites des neuvième et vingt-quatrième mois.



En France, 700 000 personnes souffriraient de troubles du spectre autistique.

Le plan prévoit 103 millions pour la scolarisation de 100 % des enfants autistes à la rentrée 2021, le triplement des unités d'enseignement en maternelle et le renforcement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Ce plan propose également un repérage rapide des patients dans les établissements de santé afin de les en sortir et leur permettre de vivre en autonomie dans des logements sociaux ou « accompagnés ». Enfin un budget de 14 millions sera consacré à la recherche. La France continue d'afficher un retard concernant la prise en charge de l'autisme. Ce plan ambitieux se donnera-t-il les moyens de sa mise en œuvre ? La scolarisation des enfants sera-t-elle accompagnée de moyens ? La création de 10 000 logements ne bénéficiera qu'à 1,7 % d'adultes autistes. Quid des autres ? Quels axes pour la recherche ?

Autant de questions qui restent pour l'instant sans réponse. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Chômage

Loi penicaud 2 : vaste chantier

Après la réforme du Code du travail censée donner plus de flexibilité aux entreprises, place au « projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ou loi Penicaud 2, qui prétend vouloir sécuriser les parcours professionnels des actifs.

Le projet de la ministre du travail comporte trois volets : assurance chômage, formation professionnelle et apprentissage. Sur le premier point, l'objectif est de « garantir une assurance chômage plus universelle et plus juste », en étendant notamment les indemnités aux salariés démissionnaires, sous condition d'une activité antérieure minimale de cinq années continues,

et aux travailleurs indépendants. L'encadrement de leur versement serait durci, avec engagement à poursuivre un « projet d'évolution professionnelle présentant un caractère réel et sérieux ». Les cotisations salariales seront remplacées par une « fraction de la CSG », cette fiscalisation accrue traduisant un renforcement du rôle de l'État dans la gestion de l'assurance chômage, les syndicats et le patronat devront respecter le cadre fixé par l'État pour les règles d'indemnisation.

Un bonus malus pourrait être imposé sur les cotisations patronales pour limiter les contrats très courts. Côté contrôle, un « journal

de bord » listant ses démarches de recherche d'emploi sera imposé au chômeur, dans un premier temps en expérimentation. La nature de l'« offre raisonnable d'emploi » sera revue tout comme l'échelle des sanctions.

Le projet promet un « accès à la formation tout au long de la vie garanti comme un droit individuel », d'où une refonte du Compte personnel formation, en vigueur depuis début 2015. Initialement crédité en heures, il le sera en monnaie (500 euros par an pour un temps plein), chaque salarié gérant son compte grâce à un outil numérique personnel. Les organismes paritaires agréés

(OCPA) perdront, au bénéfice des URSAFF, la gestion des fonds alloués à la formation continue.

Enfin, un centre de formation des apprentis (CFA) pourra ouvrir sans l'autorisation des conseils régionaux, par décision d'une entreprise ou d'une branche professionnelle, la durée du temps de travail pourrait être plus facilement modulée...

Individualisation des droits et des responsabilités, renforcement du pilotage étatique, méfiance vis-à-vis des syndicats semblent les axes de ce projet. Rien de vraiment étonnant. ♦

Matthieu Leiritz



Dotations des collectivités territoriales

Le compte n'y est pas !

Selon Gérard Darmanin, « *les concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales ont augmenté de 300 millions d'euros en 2018 [...] C'est une rupture claire, après quatre années consécutives de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) [...] La stabilité de la DGF est un point fondamental du "pacte financier" entre l'État et les collectivités. [...] L'État a tenu parole.* »

La DGF s'élève à presque 30 milliards d'euros pour 2018, un chiffre quasi équivalent à celui de 2017. Cependant, selon l'Association des Maires de France (AMF), environ 16 000 communes – presque la moitié – voient leur dotation baisser à cause de la recomposition de la carte intercommunale. Cela entraîne pour nombre d'entre elles la fin de leur éligibilité à des dotations de péréquation, alors que dans le même temps la dotation forfaitaire (la part non modulable) baisse sensiblement (- 134 millions d'euros). Ainsi, presque une centaine de communes perdent la totalité de leur DGF et plus de 850 en perdent plus de

25 %. Rien n'a été proposé pour réduire l'impact négatif de ce manque à gagner que la plupart des communes concernées n'avaient pas anticipé.

Autre élément à prendre en compte, cette fois-ci pour l'ensemble des communes : la compensation de l'exonération de taxe d'habitation décidée par l'État pour un tiers de la population. Contrairement à l'engagement d'Emmanuel Macron, selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, le taux de compensation de cette taxe n'était que de 49 % en 2016, entraînant une perte sèche de

plus de la moitié des recettes précédemment récoltées.

Enfin, plutôt que d'afficher une baisse continue des dotations, le président préfère fixer à l'horizon 2022 un objectif d'économies de 13 milliards d'euros pour les 332 collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros. Un contrat leur imposera de ne pas augmenter leurs dépenses de plus de 1,2 % par an sous peine de sanctions financières. Malgré les belles paroles, l'austérité est belle et bien le cap durablement fixé. ♦

Grégory Behrtari

Fin de vie

Le 10 avril dernier, le CESE a rendu un avis intitulé « Fin de vie : la France à l'heure des choix ». Il s'inscrit dans un débat suscité par les premiers effets de la loi Clages-Leonetti instaurant en 2016 un droit du patient à une sédation profonde et continue en phase terminale, après le succès de pétitions en ligne sur l'euthanasie ainsi que la tenue jusqu'à fin avril des États généraux de la bioéthique. Il préconise ainsi de renforcer les soins palliatifs : hausse du budget (+ 20 à 40 %), développement de la formation des professionnels et de la sensibilisation (choix de l'accompagnement de la fin de vie comme « grande cause nationale en 2020 »). Il propose enfin une loi sur les derniers soins qui encadrerait la sédation explicitement létale, à laquelle s'opposent la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs et l'Ordre National des Infirmiers.

Réforme de la justice

Le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 a été présenté en Conseil des ministres le 20 avril. Selon la ministre de la Justice, il répond à cinq objectifs essentiels : « *simplification de la procédure pénale, simplification de la procédure civile, transformation numérique, efficacité des peines et adaptation de l'organisation judiciaire* ». Pourtant, les organisations d'avocats, de magistrats et des autres personnels sont vent debout contre ce texte, qui selon eux ne répond qu'à un objectif d'économie budgétaire. Six journées de grève et de mobilisation, dites « journées justice morte », ont déjà eu lieu, avec une manifestation nationale à Paris le 11 avril. La protestation porte bien sûr sur l'insuffisance du recrutement et du budget en général, mais d'abord sur les effets directs attendus dès la mise en place de la réforme : apparition de « déserts judiciaires » suite à la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance, régression des droits de la défense et des libertés publiques, début de privatisation de la justice avec l'obligation du recours à la médiation (ouverte aux opérateurs privés) pour les litiges de moins de 10 000 euros, fin de l'accès inconditionnel du justiciable à son juge avec la dématérialisation et de fait la fin de la justice de proximité. De son côté le Conseil d'État a rendu des avis défavorables ou réservés à plusieurs mesures, obligeant notamment la ministre à renoncer à la création d'un parquet national antiterroriste.



Recommandations

Blanquérisation de l'Éducation ?

Le ministre de l'Éducation nationale a fait publier au Bulletin Officiel des recommandations très précises dans un guide de 130 pages sur la lecture et l'écriture au CP, allant jusqu'à conseiller le format des cahiers.

Côté cour, il déclare sa confiance dans les enseignants. Côté jardin, ses injonctions laissent à penser qu'il considère qu'avec un niveau bac +5 et un bon guide, le métier d'enseignant se résumerait à monter des meubles Ikea.

À propos des prescriptions de ce guide, Roland Goigoux, chercheur, trouve « *le texte d'inégale valeur sur le plan scientifique* » et cible une partie « *dédiée à l'apologie d'une méthode syllabique radicale, alors que celle-ci ne devrait rester qu'une modalité parmi d'autres de cet enseignement.* » Déchiffrage et fluence dans la lecture priment sur la compréhension qui pose pourtant problème aux élèves Français. Le ministre préconise d'utiliser un manuel unique au CP. Certaines de ces pistes évoquent une école d'autrefois à l'efficacité fantasmée que la



Dans sa tribune à Médiapart, « le choix d'école du ministre », Bernadette Groison porte l'idée d'une politique déterminée pour la réussite de tous les élèves. (voir sur fsu.fr)

majorité des élèves quittaient à 12 ans. Quant à la modernité, la référence aux neurosciences, censée apporter une validation objective aux méthodes qui marchent, relève d'une pensée magique. Le ministre oublie également qu'un cadre existe, constitué

par les programmes et laisse entendre que la liberté pédagogique serait l'anarchie. Or il n'y a pas un élève type, donc pas de recette miracle qui fonctionnerait pour tous. Le travail de l'enseignant consiste à ajuster, en usant de sa liberté pédagogique, son enseignement pour que tous les élèves apprennent, construisent et se projettent dans les apprentissages, en lecture et écriture notamment. Le ministre serait mieux inspiré de les y aider en améliorant la formation des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Le SNUipp FSU a invité les enseignants « *à continuer d'inscrire leurs pratiques dans le cadre institutionnel prévu par la loi, c'est-à-dire appliquer les programmes en faisant usage de leur liberté pédagogique, en s'appuyant sur les travaux de toute la recherche.* »

◆ Pierre Garnier

Des notes de services qui font pschitt

Quatre notes de service pour l'école et le collège ont été publiées par le ministre au BO du 26 avril. Le caractère inédit d'une telle démarche est inquiétant quant à la conception du métier d'enseignant et du respect de leur professionnalité. Pour la grammaire et le vocabulaire, il est préconisé de séparer l'étude de la langue et la lecture des textes en mettant presque exclusivement l'accent sur l'apprentissage des règles et les exercices d'application. Ces recommandations entrent en contradiction avec les résultats de la recherche. En mathématiques, l'accent est mis sur un apprentissage très mécanique en contradiction avec les programmes. La question du sens des opérations, pourtant essentielle, est éludée. Quel est alors le but de ces textes ? Remettre insidieusement en cause les programmes de 2015 et 2016 que les enseignants sont en train de s'approprier ? Mettre les enseignants au pas et leur interdire l'exercice de leur liberté pédagogique ? Nier leur professionnalité et leur capacité à construire les apprentissages dans le respect des besoins de leurs élèves ? On est loin de l'école de la confiance, formule qu'affectionne pourtant le ministre. Reconnaître les enseignants, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité seraient de bien meilleures réponses aux enjeux auxquels le système éducatif français est confronté.

Conflit aux universités

Dans le cadre du mouvement de protestation contre la loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi dite ORE) et la sélection à l'entrée de l'université, les forces de l'ordre sont intervenues à plusieurs reprises ces derniers mois — Montpellier, Rennes, Tolbiac... — dans des locaux universitaires ou les campus, soit à la demande des présidents d'université, soit à la suite de décisions judiciaires.

La violence n'est pas une réponse acceptable à un mouvement social légitime et au défaut de dialogue, tant au niveau local que national.

Le Gouvernement doit mettre fin à cet usage de la force publique et respecter les franchises universitaires. Les universités sont des lieux de débat où la violence ne peut être tolérée.



Corps des psychologues

Nouvelle bataille pour les Psy-EN

En février 2017, la création du corps unique de psychologues de l'éducation nationale marquait l'avènement d'une revendication de la FSU, datant de plus de 30 ans. Face à des modèles voulant médicaliser la psychologie à l'École, la FSU a su faire acter une conception favorisant la prévention, le suivi et l'accompagnement. Le psychologue se place au service d'un développement psychologique et social, d'une entrée dans les apprentissages et la culture, émancipatrice pour tous les élèves et de la projection positive dans un avenir, distancié des déterminismes sociaux et sexuels. Ce positionnement ne convient pas au ministre, partisan des neurosciences comme prescriptrices des méthodes d'apprentissages et du diagnostic des difficultés scolaires !

Une conception médicalisante du rapport aux savoirs

Ces orientations se traduisent aujourd'hui par des injonctions touchant les pratiques des enseignants et visant à soumettre l'entrée dans les savoirs à une explication exclusivement organique quand de multiples facteurs sont à pren-

dre en compte. Les interventions des Psy-EN comme celles des enseignants seraient subordonnées à des avis médicaux niant ainsi toute expertise psychopédagogique dont les personnels font preuve quotidiennement sur le terrain.

Les enjeux idéologiques autour de l'orientation

JM Blanquer veut dissocier la psychologie de l'orientation, pour mieux réduire l'orientation des jeunes à des probabilités très hypothétiques d'insertion professionnelle locale à court terme ! Pour le gouvernement et les milieux

patronaux, il faut en finir avec des projets définis en fonction des intérêts, des valeurs et de la motivation de chaque adolescent. Ils ont donc décidé de supprimer le réseau public des 470 CIO de France, et de mettre les Psy-EN et les directeurs de CIO à disposition des régions !

Ce qui est en jeu, c'est la libéralisation de l'orientation scolaire, la réécriture du décret statutaire voire de la redéfinition des spécialités entre Premier et Second degré ! Ceci nous concerne tous, il faut l'empêcher ! ♦

Sandrine Charrier

Rapport sur la fusion des académies

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions. Les inégalités territoriales, l'accompagnement des personnels, les conditions de réussite des élèves sont absentes du rapport. En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves permettront au système éducatif de mieux remplir son rôle ? La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère. Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

Orientation des jeunes

Le CESE a adopté un avis sur l'orientation des jeunes le 11 avril dernier. Les préconisations, au nombre de 29, suivent trois grands objectifs. En vue du premier (« garantir les conditions d'un véritable accompagnement »), le CESE propose par exemple de former les acteurs du système éducatif à la question des déterminismes sociaux – notamment de genre – dans le processus d'orientation et de programmer un plan de recrutement et de formation des personnels de l'orientation. Le second objectif (« passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif ») passe entre autres, selon le conseil, par une spécialisation progressive des parcours après le bac et un cadre national des diplômes basé sur des modules disciplinaires transversaux et transférables. Pour le dernier objectif (« réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle »), il préconise notamment un dispositif « mobilité-jeunes » pour les 16-30 ans qui se forment ou travaillent à plus de 30 minutes de chez eux ainsi que le développement de formations au numérique dans chaque commune de plus de 5 000 habitants. Malgré certaines propositions convenables, la FSU, représentée par Gérard Aschieri, a voté contre. En effet, les nombreuses fermetures de CIO, le démantèlement de l'ONISEP ainsi que la sélection instaurée par Parcoursup n'ont pas été pris en compte. De plus, une partie des préconisations pourrait avoir des conséquences négatives, comme la seconde indifférenciée en lycée professionnel.



À l'occasion de la sortie du livre



« PAYER POUR RÉUSSIR ? LE MARCHÉ DU SOUTIEN SCOLAIRE »

Entretien avec l'auteur Erwan Lehoux

Combien d'élèves sont aujourd'hui concernés par le soutien scolaire ?

Le recours au soutien scolaire est une pratique massive. Un tiers des élèves en bénéficie à un moment ou un autre de leur scolarité – même si cette moyenne cache sans surprises d'importantes disparités sociales. Par ailleurs, des organismes comme Acadomia ou Complétude ont transformé le marché. À grand renfort de publicité, ils proposent un soutien scolaire organisé de manière industrielle. Le profil des familles qui recourent à ces organismes n'est pas anodin. Majoritairement issues des couches populaires les plus favorisées et des couches moyennes supérieures, ces familles ont un point commun : leur position sociale s'explique par l'importance relative de leurs ressources économiques.

Ce marché est-il alimenté par des dysfonctionnements de l'école ?

Les élèves qui bénéficient de soutien rencontrent rarement de grandes difficultés. Au contraire, ils sont encore dans la course. Dans le contexte des réformes Blanquer et Vidal, on observe ainsi l'émergence du *coaching scolaire*, dont l'objectif est d'accompagner les lycéens, notamment, dans le cadre de leur orientation. Il est évident que plus le système est obscur et compétitif, plus le soutien scolaire peut s'imposer comme indispensable auprès des familles. En retour, l'affichage de ce soutien scolaire dans l'espace public contribue à légitimer l'idée selon laquelle l'éducation serait un investissement individuel, monnayable sur le marché de l'emploi et dont chacun serait responsable. Il ne s'agit donc pas de dysfonctionnements mais de choix politiques.

Quelle réponse le syndicalisme peut-il apporter à cette situation ?

D'aucuns proposent, pour compenser les inégalités générées par le soutien scolaire marchand, de développer des offres gratuites, dont *Devoirs faits* est le dernier avatar. Cette position légitime l'idée selon laquelle le traitement de la difficulté scolaire devrait être externalisé en dehors de la classe. Il s'agit d'une position dangereuse qui participe à la segmentation du marché entre offres marchandes et offres gratuites. Or, cette segmentation opère une ségrégation sociale insupportable. Il convient d'ouvrir un chantier bien plus ambitieux pour construire une école qui, réaffirmant que tous les élèves sont également capables, leur permette effectivement de réussir quelle que soit leur origine sociale.



Bon de commande - Frais de port offerts jusqu'au 20 janvier 2018

Nom ou Organisation

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Total
Payer pour réussir?	7 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Baccalauréat : une valeur à défendre



Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

Lycée, baccalauréat, Parcoursup, loi ORE,
apprentissage : un ensemble cohérent qui
conduira à plus d'inégalités.

Depuis 1808 et la fondation des lycées, de nombreuses étapes ont jalonné l'histoire du baccalauréat, menant à une démocratisation progressive. Diplôme national, premier grade universitaire, le baccalauréat constitue aujourd'hui un rite de passage dans l'imaginaire collectif, transformant les lycéens en étudiants. Il constitue la clé de voûte du système éducatif, pilotant l'organisation des enseignements du lycée. Aujourd'hui 79 % d'une génération accède au baccalauréat, une proportion quatre fois plus

élevée qu'en 1970. C'est seulement 50 % d'une classe d'âge en Allemagne entre l'Abitur et le bac professionnel. En France, les inégalités sociales en matière d'accès au diplôme persistent. Si plus de 90 % des enfants de cadres supérieurs accèdent au baccalauréat, seuls 65 % des enfants d'ouvriers (et à peine 40 % des enfants d'ouvriers non qualifiés) y parviennent. Dans un monde de plus en plus complexe, il est nécessaire d'élever les qualifications du plus grand nombre. Après la réforme de l'accès à l'enseignement

supérieur, le ministre de l'Éducation nationale a lancé le chantier de la réforme du baccalauréat. Trop lourd, trop cher, il est accusé de tous les maux et devrait donc être simplifié, « musclé »... Il serait réduit à un diplôme maison de fin d'études secondaires, et sa valeur ainsi soumise à la réputation du lycée et au choix de deux spécialités. Parallèlement, le gouvernement prépare une réforme de l'apprentissage et souhaite le développer aux dépens de la voie professionnelle scolaire. Ce projet tourne ainsi le dos à l'ambition d'offrir aux jeunes issus des classes populaires une formation complète dans les établissements publics d'enseignement professionnel, qu'ils relèvent de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole et maritime. Quant à Parcoursup, plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur, elle institutionnalise une sélection reposant sur les choix de spécialité au lycée et des éléments extra-scolaires. Ce système de savoirs "à la carte" existe déjà au Royaume Uni où il est dénoncé depuis au moins une vingtaine d'années. Avec l'interfédérale de l'Éducation, la FSU appelle à étendre et renforcer le mouvement de contestation de la loi « orientation et réussite des étudiants », des réformes du Bac et du lycée. Lycée, Baccalauréat, Parcoursup, Loi ORE, apprentissage forment un ensemble cohérent qui conduira à plus d'inégalités. Ce dossier donne quelques éclairages sur ce sujet complexe et crucial pour l'avenir des jeunes.

Lycée et baccalauréat : des projets massivement rejetés



Le baccalauréat nouvelle mouture s'organise autour de quatre épreuves finales dont deux qui évalueront la « spécialité » de l'élève, et d'un « grand oral ». Ces épreuves comptent pour 60 % dans la note, le reste étant réservé à un contrôle continu.

Le projet de réforme du baccalauréat présenté en Conseil supérieur de l'éducation n'a recueilli aucune voix et celui du lycée a été massivement rejeté. Comment en effet approuver des projets qui réduisent encore la qualité de l'offre de formation et laissent jouer de plus en plus librement les mécanismes des discriminations sociales, territoriales et scolaires ?

Le baccalauréat nouvelle mouture s'organise autour de quatre épreuves finales dont deux qui évalueront la « spécialité » de l'élève, et d'un « grand oral ». Ces épreuves comptent pour 60 % dans la note, le reste étant réservé à un contrôle continu. Le nouveau bac intègre pour 10 % les notes des bulletins trimestriels et pour 30 % les résultats à des épreuves communes, organisées localement, dont les sujets seraient issus d'une « banque nationale » d'épreuves. En accordant une place prépondérante au contrôle continu, le ministère de l'Éducation nationale consacre l'idée d'un « bac maison », dont la valeur risque de dépendre de la

réputation du lycée. Il remet en cause le principe de l'examen en épreuves nationales et anonymes qui garantissait jusqu'à présent l'égalité de traitement de tous les élèves sur le territoire.

À la réforme du Bac répond celle du lycée. Les séries L, ES et S de la voie générale disparaissent au profit d'une organisation articulée entre enseignements communs et spécialités. Les élèves devront donc choisir trois spécialités en Première puis deux en Terminale parmi une dizaine de possibles. Il paraît difficile d'imaginer que tous les établissements seront en mesure de les proposer toutes. Les séries de la voie technologique sont en apparence préservées mais des enseignements spécifiques disparaissent, notamment en STI2D, ainsi que la cohérence des formations, désormais calquées sur celles de la voie générale. La Seconde est réduite à 26 h 30 de cours pour tous les élèves, tout le reste devenant facultatif voire aléatoire. L'accompagnement personnalisé disparaît des

Bac professionnel, avenir incertain

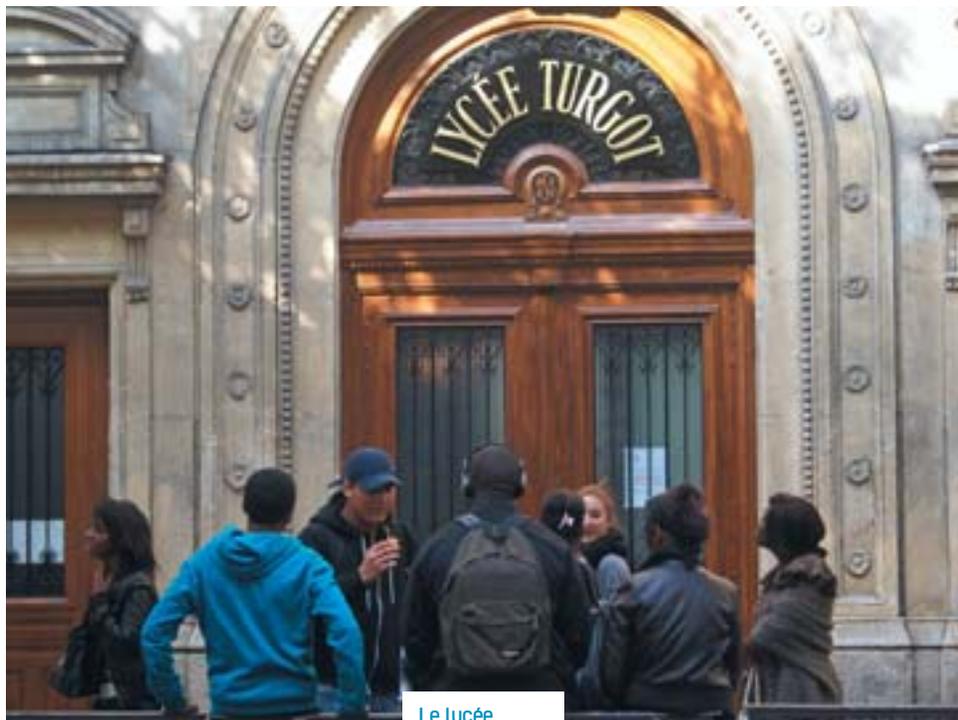
A la session 2016, 179 841 bacheliers ont obtenu un baccalauréat professionnel, dans une des cent spécialités du bac pro, de l'aéronautique, à la vente, en passant par la maintenance nautique. Cette richesse de formations est une originalité de notre système éducatif. Même s'il existe pour certains bacs pro des difficultés d'insertion professionnelle un équilibre s'est installé dans le système éducatif français dans lequel la filière bac pro s'est imposée comme une voie de réussite. La suppression des séries ou l'influence des régions risque de rompre cet équilibre, limitant ainsi les possibilités d'études pour des milliers de jeunes.

grilles horaires et les enseignements d'exploration sont supprimés.

Dans sa conférence de presse du 14 février dernier, le ministre Blanquer plaçait l'orientation au cœur du nouveau système mais finit ici par livrer l'information à l'orientation à des « organismes mandatés par le Conseil régional » et réduire les Psychologues de l'Éducation nationale à des missions auxiliaires au service de la gestion de flux et de la main-d'œuvre dictées par des considérations économiques locales à courte vue.

Dans un tel schéma, l'élève doit de surcroît choisir les spécialités à l'aune de son projet d'orientation post-bac. Désormais, il doit élaborer son parcours à l'image du profil de recrutement que déterminent les attendus des formations de l'enseignement supérieur. Le Baccalauréat n'est plus suffisant pour autoriser la poursuite d'étude même si le principe de premier grade universitaire est réaffirmé dans la loi « orientation et réussite étudiante ». Le principe de libre accès à l'Université pour tous les bacheliers risque de disparaître au profit d'une logique de sélection dans l'accès aux études supérieures. Cette marche forcée impose de tout bouleverser dès la rentrée 2019 en Seconde et en Première, en 2020 pour la Terminale. ♦

Petite histoire du baccalauréat



Le lycée Turgot, comme bon nombre de lycées parisiens, a été construit sous le Second Empire qui connaît la première fille bachelière en 1861.

Les origines étymologiques en restent discutées : le mot aurait désigné un jeune homme aspirant à devenir chevalier.

Avec la fondation au XIII^e siècle de l'Université de Paris, le mot renvoie à un premier grade universitaire, ouvrant le chemin à la capacité d'enseigner. La naissance du bac moderne est communément attribuée à Napoléon qui en 1808 en fait, avec la fondation de nos « lycées » l'une des « masses de granite » de la France impériale. Diplôme universitaire, il constitue la première étape d'un cursus menant vers la licence puis le doctorat. L'histoire du bac en France est celle d'une lente et incessante démocratisation, via l'élargissement du nombre de bacheliers, puis au XX^e siècle de bachelières. En 1809, 31 garçons constituent la première promotion de bacheliers. Il s'agit alors de forger les cadres militaires et civils de l'État napoléonien, préfets, officiers, hauts fonctionnaires, sur le modèle qui sert de référence à l'Empereur, c'est-à-dire l'armée. Si le temps des lycées casernes se termine autour de 1968 avec la mixité et l'abandon de l'uniforme, le bac reste depuis deux siècles un

monument certes en évolution mais, à l'instar du service militaire pour les garçons, un repère générationnel, un rite de passage, en tout cas pour celles et ceux qui y accèdent.

Progressivement, le bac se diversifie entre sciences et lettres. Julie Dau-bie est la première jeune fille bachelière en 1861, mais il faut attendre les années 1920 pour que se banalise l'accès au bac pour les jeunes filles de bonne société.

En 1965, effet des exigences nouvelles de l'économie, le bac se diversifie en plusieurs séries générales et technologiques – A, B, C, D et E – à nouveau modifiées dans les années 90, en S, L et ES, alors qu'apparaît le bac professionnel. Mais dans ces années 60 le phénomène essentiel réside dans l'augmentation du nombre et de la proportion de jeunes gens accédant au lycée puis au bac. En 1985, le gouvernement fixe l'objectif de 80 % d'une génération au bac. Aujourd'hui, ce sont près de 600 000 élèves qui décrochent le précieux viatique soit en effet près de 80 % d'une classe d'âge – dont 65 % pour les voies générales et technologiques – en situation de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. ♦

Et les programmes ?

Le conseil supérieur des programmes (CSP) a été saisi par le ministre d'une révision des programmes de la voie générale et de la voie technologique.

En plus du travail de réflexion sur les programmes disciplinaires, les groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP) auront à construire de nouveaux programmes pluridisciplinaires (sciences numériques et technologiques ; enseignement scientifique ; humanités, littérature et philosophie ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques) en lien avec de nouvelles épreuves de bac.

Certains enseignements agrègent des disciplines sans réflexion préalable sur leurs objectifs, périmètres et contenus. Pourquoi assembler littérature et philosophie ? Ou bien histoire-géographie et sciences politiques alors que cette dernière fait partie de la discipline sciences économiques et sociales ?

Comment financer les options ? Comment assurer des groupes à effectifs réduits avec des marges horaires réparties localement et notoirement insuffisantes ? Les travaux des GEPP devraient durer cinq mois... Quelle qualité attendre des futurs programmes dans ces conditions ? Il faudra, de plus, qu'avant fin octobre 2018 (date du conseil supérieur de l'éducation qui devra donner un avis sur les programmes), le ministère organise une consultation des organisations syndicales et de la profession.

Pour la FSU, il faut du temps pour écrire des programmes exigeants, accessibles, cohérents entre eux et sur la scolarité au lycée, en lien avec le collège et l'enseignement supérieur, tout en pensant l'évaluation des élèves et la formation des enseignants. Ce calendrier est intenable.

Dix-sept organisations syndicales et associations, dont le SNES, le SNEP, le SNPI, le SNUEP et le SNETAP, lancent un appel pour une autre réforme du lycée et pour construire une véritable culture commune.

Parcoursup : mécanique du tri



Parcoursup diffère d'APB sur deux points essentiels : le nombre de vœux à renseigner passe de 22 à 10 et ils ne sont plus classés par ordre de préférence...

Admission Post-Bac (APB), plateforme généralisée en 2009 et permettant aux lycéens de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, a occupé la place du bouc-émissaire dans la crise des affectations l'été 2017.

À deux mois de la rentrée, 90 000 bacheliers restaient sans affectation. En cause, la hausse démographique et la volonté de plus en plus de bacheliers de poursuivre des études. Certains (0,5 % des candidats) ont été départagés par tirage au sort pour certaines filières « en tension ». Censée pallier les manques d'APB, une autre plateforme a été mise en place au pas de course : Parcoursup.

Dès le 22 janvier les lycéens ont pu s'inscrire sur Parcoursup qui diffère d'APB sur deux points essentiels : le nombre de vœux à renseigner passe de 22 à 10 et ils ne sont plus classés par ordre de préférence...

À partir du 13 mars, les lycéens ne pouvaient plus modifier leurs vœux, mais devaient finaliser leur dossier, motiver leurs choix et expliquer leur projet. Les bulletins de notes, l'avis des professeurs principaux et celui du chef d'établissement sur la « capacité à réussir », regroupés dans la « fiche Avenir » devaient aussi être joints. Les futurs étudiants devaient confirmer leurs vœux impérativement avant le 31 mars.

Les réponses sont communiquées aux intéressés depuis le 22 mai. Le « non » doit être signifié uniquement aux lycéens qui ont postulé dans une filière sélective. Dans l'hypothèse d'une réponse positive, le lycéen peut choisir d'accepter la proposition et doit préciser s'il conserve ou non les vœux pour lesquels il n'a pas encore de réponses. S'il ne l'accepte pas, il la libère pour un autre. Les lycéens dont le dossier ne correspond pas aux « attendus » de la filière peuvent se voir signifier un « oui, si » qui leur permet de s'inscrire s'ils acceptent de suivre un parcours spécifique, qui peut comprendre un semestre de remise à niveau ou des cours supplémentaires. Enfin, un « en attente » peut être renvoyé à ceux qui souhaitent s'inscrire dans une formation en tension, et arrivent après ceux ayant obtenu un « oui ». Intégrer cette filière va pour eux dépendre des places qui se libèrent. Le 5 septembre, tous ceux encore en attente pour des formations universitaires réputées non sélectives mais aux capacités d'accueil insuffisantes se verront signifier une réponse négative.

Une phase complémentaire concernera ceux qui n'ont reçu aucune proposition d'inscription, dès le 26 juin 2016. Selon le ministère,

Meilleurs vœux ?

Un record : 810 000 candidats ont confirmé fin mars un ou plusieurs vœux sur Parcoursup. Face à la demande croissante liée à l'augmentation du nombre de bacheliers, la ministre de l'enseignement supérieur a promis 19 000 places supplémentaires à la prochaine rentrée. « La "tension" est un problème non de niveau mais de "moyens" et résulte de l'écart entre le nombre de demandes et le nombre de places » souligne le SNESUP-FSU, qui appelait avec le SNES-FSU à répondre « oui » à toutes les demandes.

Exprimant en moyenne près de 8 vœux, les futurs bacheliers ont logiquement priorisé les filières sélectives qui totalisent 68 % des vœux, IUT et STS notamment, puisque candidater pour une formation non sélective n'était plus obligatoire. Force est de constater que cette distinction n'a plus beaucoup de sens puisque la très grande majorité des formations universitaires sont contingentées, en particulier les plus demandées comme le droit, la psychologie, les STAPS et PACES.

« la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les dossiers des bacheliers (...). Elle leur fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux ». Pour lui, tous les bacheliers seront inscrits le 21 septembre prochain. Au final, l'absence de hiérarchisation des vœux et un processus d'affectation en continu risquent de provoquer un effet de congestion et un allongement des délais d'attente : les meilleurs dossiers auront certainement des réponses rapides quand les autres attendront.

Les formations de l'enseignement supérieur choisissent implicitement les candidats qui leur semblent les plus aptes à réussir. Un effet pervers de ce système pourrait voir les universités les plus prestigieuses siphonner les meilleurs dossiers. À ce jeu, les élèves les plus fragilisés socialement, en particulier parmi les bacheliers professionnels et technologiques, risquent d'être partout refusés. ♦

Lycée professionnel et apprentissage

D'après la note du SIES (Systèmes d'Information et d'Études Statistiques) parue en décembre dernier sur les étudiants inscrits dans les universités françaises, en 2016-2017, 8 % des 179 841 bacheliers professionnels ont choisi de rejoindre l'université (IUT compris) contre 70,9 % des bacheliers généraux et 32,6 % des bacheliers technologiques.

Les lauréats du bac pro sont cependant de plus en plus nombreux à souhaiter poursuivre des études supérieures (quasiment la moitié en 2017 contre 17 % en 2000), alors que ce diplôme créé en 1985 était conçu pour favoriser l'insertion directe des jeunes dans le monde du travail. Ces derniers privilégient en effet des filières post bac sélectives de formation en deux ans, les sections de techniciens supérieurs (STS).

L'an dernier, selon le ministère, la majorité des 6 000 bacheliers restés sans affectation fin août suite à la procédure APB étaient issus d'un bac pro. Si l'esprit de sélection du nouveau dispositif Parcoursup doit logiquement restreindre la présence déjà faible de bacheliers issus des lycées professionnels à l'université, il impose, faute de places en nombre suffisant, une logique de concurrence entre les candidats en STS au détriment des bacs technologiques et généraux.

Mais la possibilité pour les lauréats de bac pro de poursuivre avec réus-

site les études supérieures de leur choix est aujourd'hui d'abord menacée par une réforme d'ampleur de l'enseignement professionnel sous statut scolaire public, alors même qu'il est reconnu que la précédente réforme du Bac pro en trois ans a eu un effet négatif sur leur formation et a rendu plus difficile leur insertion en BTS.

Dans le cadre du projet de loi dit sur « la liberté de choisir son avenir professionnel », le gouvernement entend implanter des unités de formation par apprentissage (UFA) dans tous les établissements publics. L'orientation ne serait plus l'affaire de l'Éducation Nationale mais celle des Régions, qui assureraient cette mission de conseil des jeunes sous la pression des branches professionnelles et des entreprises influentes du bassin local.

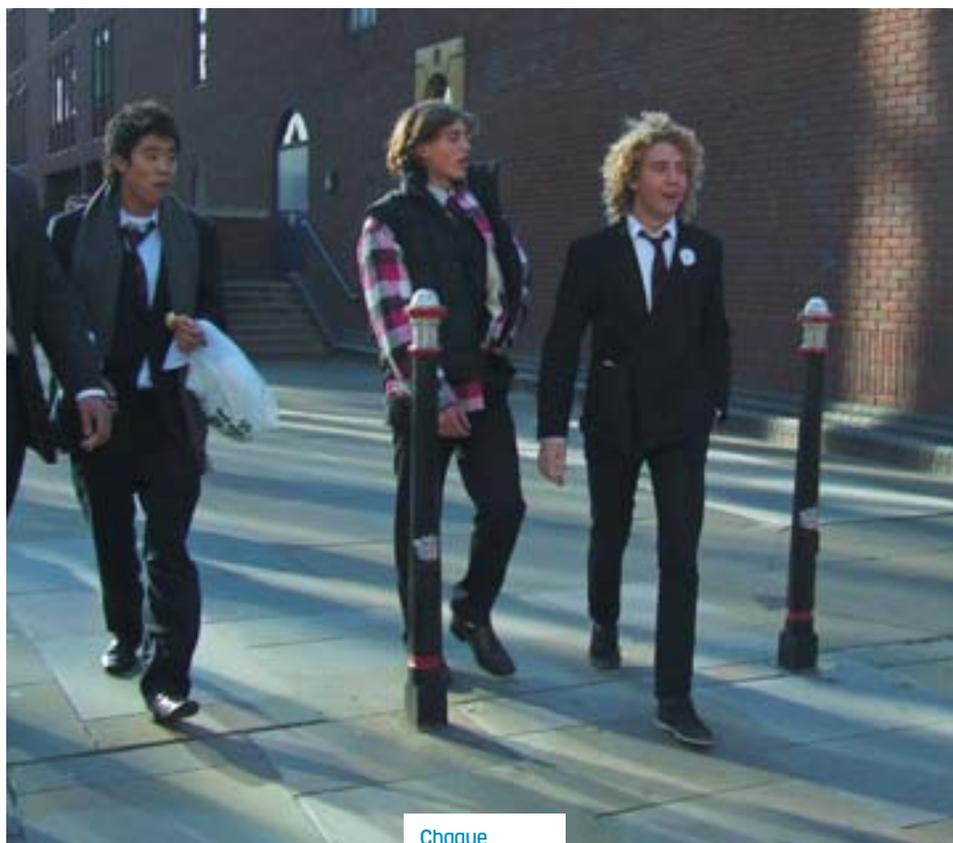
Dès 2019, des secondes dites « familles de métiers » doivent préparer les élèves à plusieurs filières distinctes (jusqu'à 7), ce qui revient pour eux à passer un bac pro spécifique non plus en trois mais en deux ans.

De plus, au terme de cette seconde, les entreprises auront toute latitude pour choisir les meilleurs élèves et leur faire signer des contrats d'apprentissage. Comme la sélection à l'université pour tous les bacheliers, l'apprentissage pour tous les lycéens du professionnel n'est pas la solution ! ♦

Réforme du lycée dans l'enseignement agricole public : une menace sans précédent

Créée il y a 50 ans (le « Bac D » à l'époque), la filière générale (+ de 10 000 élèves) dans l'enseignement agricole public est aussi menacée par l'actuelle réforme. Au-delà de l'analyse critique du projet global, cette réforme va rendre moins lisibles, moins spécifiques, et donc moins attractives les classes de la filière générale dans les lycées agricoles. Cette réforme pourrait aboutir : à la disparition de ses spécificités disciplinaires (l'agronomie serait reléguée au rang d'option) ; à un moindre choix (cœur de la réforme) de majeures, de mineures ou d'options dans les lycées agricoles. Le risque de fermetures de classes est réel car le Ministère de l'Agriculture veut par cette réforme faire des économies sur une filière qu'il ne considère pas comme son « cœur de métier ».

Royaume Uni : un examen à la carte



© JEFFREY MATA

Les « A-Levels », à traduire par « niveaux avancés », sont l'équivalent du Bac pour les étudiants anglais. On se prépare pour ces examens pendant les deux dernières années du lycée et il faut choisir au minimum 3 matières en fonction de la poursuite d'études envisagée. Les évaluations ne se compensent pas et conditionnent l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les « A-Levels » sont passés entre l'âge de 16 et 18 ans, avec une évaluation intermédiaire à la fin de la première année désignés comme « AS levels ». À ce moment-là, si l'élève a choisi 4 matières, il peut décider de n'en poursuivre que 3. Les notes des « AS levels » sont ajoutées à celles des derniers examens pour obtenir les notes finales. Ce lycée modulaire demande aussi aux élèves d'avoir en préalable une idée déjà très claire de ce que sera leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Les universités proposent des formations en précisant les prérequis (« qualification requirements ») en termes de disciplines choisies et de niveau

Chaque lycéen doit donc se renseigner sur les attentes des universités et des formations qu'il envisage, avant de choisir quelles disciplines il étudiera au lycée.

pour chacune. Elles sélectionnent ensuite les élèves sur dossier. La plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur, UCAS, constitue dans cet échafaudage un passage obligé. Elle demande à chaque candidat de synthétiser son parcours sous la forme de CV, de

lettres de motivation, de recommandation et de certificats garantissant l'engagement ou une activité professionnelle. Il s'agit pour chaque formation de choisir ses futurs étudiants sur la base d'un profil qui peut apporter des garanties en matière de réussite ultérieure.

Chaque lycéen doit donc se renseigner sur les attentes des universités et des formations qu'il envisage, avant de choisir quelles disciplines il étudiera au lycée.

Le groupe « Russell Universities », réseau de vingt-quatre universités britanniques, explique qu'on peut non seulement exiger le suivi de tel ou tel enseignement et des notes minimales mais aussi refuser de prendre en compte les dossiers qui incluent certains autres jugés disqualifiants. L'université de Birmingham annonce ainsi refuser par principe les candidatures comprenant des enseignements réputés de faible niveau comme les « General studies ». Dans ce système, faire de « mauvais » choix, c'est donc se fermer les portes de l'université deux ans plus tard. Alors que les élèves se voient offrir une soixantaine de modules, seule une poignée, les mathématiques en tête, sont considérées comme utiles pour la réussite dans le supérieur, quelle que soit la filière et l'établissement. ♦

Allemagne : Abitur à géométrie variable

Chaque élève passe cinq épreuves, quatre à l'écrit, une à l'oral, à l'issue de la dernière année de lycée, c'est-à-dire au bout de la douzième ou treizième année d'enseignement, en fonction de la région. Décisives pour l'obtention du diplôme de fin de secondaire, ces épreuves sont contrebalancées par les résultats des deux dernières années de contrôle continu. Aux matières obligatoires (allemand, maths, langue étrangère et sport), s'ajoute une matière de spécialisation.

Chaque Land (État-région) est en charge des programmes scolaires, de l'organisation et du calendrier des épreuves, ce qui engendre des différences régionales. L'Abitur est marqué par de fortes disparités de niveau d'exigence à tel point que certaines formations de l'enseignement supérieur n'hésitent pas à évincer les diplômés issus d'établissements ou de régions réputés peu exigeants. Pour remédier à ces inégalités, les épreuves de mathématiques, anglais et allemand sont devenues ces dernières années communes à tous sur le modèle français des épreuves nationales et terminales.

Annabelle Allouch : « le risque est que le baccalauréat perde de sa valeur »

Maître de conférences en sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne (CURAPP-ESS), ses recherches portent sur la sociologie des institutions universitaires et la production des hiérarchies scolaires en France et dans le monde anglo-saxon. Elle a publié en 2017 « *La Société du concours. L'empire des classements scolaires* » aux Éditions du Seuil/La République des idées.

Avec la loi Orientation et Réussite Étudiante, quel rôle joue désormais le baccalauréat ? En quoi peut-on dire que le principe de Premier grade universitaire est mis à mal ?

La loi ORE institue la notion de « conditionnalité » dans l'accès à l'Université. Désormais, la détention du baccalauréat ne permet plus de bénéficier d'un droit d'accès à l'Université ; il faut également respecter une batterie de « conditions » (appelés « attendus »). Le baccalauréat est réduit à une suite d'épreuves qui n'ont de sens qu'en fonction des attendus (prendre la bonne option et avoir la bonne note pour respecter les attendus). Il perd non seulement sa portée symbolique (le fameux « rite de passage »), son caractère d'examen national, mais surtout sa place dans l'organisation du *curriculum* du lycée, qui va s'ordonner non plus en fonction de l'examen terminal que constituait le baccalauréat, mais en fonction des demandes de l'enseignement supérieur.

Quand on met la loi ORE/Vidal en perspective avec la réforme du baccalauréat, on s'aperçoit aussi qu'elle s'inscrit dans la suite logique des mesures visant à renforcer le segment qui va de la Seconde à la Licence. Non seulement le baccalauréat ne permet plus d'accéder à un droit mais on institue le fait qu'il ne constitue qu'une étape mineure dans la trajectoire de l'élève au sein du segment bac-3/bac +3. La Licence va sans doute s'imposer comme la porte de sortie d'un certain nombre d'étudiants. Ce qui induit que le passage en Master va s'avérer plus déterminant (et plus discriminant) dans les parcours, en particulier sur le marché du travail. Le risque est que le baccalauréat perde de sa valeur dans

la reconnaissance des niveaux de qualifications, et de facto dans les grilles de salaire.

Quelles conséquences pour les futurs bacheliers ?

Les lycéens les plus stratégiques risquent de se détourner des disciplines passées en épreuves terminales pour se concentrer sur les épreuves passées en cours d'année, car ce sont elles qui seront déterminantes pour les attendus des filières qu'ils visent. L'individualisation à l'œuvre dans la réforme du lycée, celle du bac et de la loi ORE va donc morceler l'examen à la faveur de stratégies jugées les plus optimales. On ne peut pas blâmer les élèves, c'est sûrement l'effet qui était attendu. Il faudra aussi compter avec un stress accru lié à la préparation d'épreuves cruciales tous les six mois, sans parler des inégalités (entre élèves, entre établissements) liées à la préparation des épreuves dans un temps limité.

Quel impact sur le métier des enseignants et des enseignants-chercheurs ?

La loi ORE implique que le sens du métier ne relève plus seulement des fonctions d'enseignement, de recherche, et éventuellement de responsabilités administratives, mais également de la mise en œuvre de la sélection. Or, le temps dédié à la sélection sera nécessairement du temps retiré aux fonctions d'encadrement et de préparation des cours, qui sont pourtant centrales pour la réussite des étudiants ! La réforme va encore accentuer les disparités entre les conditions de travail des collègues, selon les établissements et les disciplines. En accentuant les hiérarchies existantes entre « universités d'excellence » et « universités de reléga-



« L'association entre savoir et certification de l'apprentissage ne va pas nécessairement de pair. »

tion », on prépare ainsi la réforme du statut des enseignants-chercheurs et la séparation claire des deux fonctions traditionnelles des universitaires, avec d'un côté les enseignants, et de l'autre les chercheurs.

Comment, selon vous, assurer un large accès à l'enseignement supérieur ?

En mettant un terme à la sélection, et en revalorisant les filières par un investissement matériel et humain massif. Certains jugent que la revalorisation de l'Université (et donc du statut des enseignants-chercheurs) passe forcément par l'organisation de concours. Comme s'il y avait une magie de la sélection qui ferait des admis des étudiants d'élite (au mieux) ou « méritants » (au pire). Or la revalorisation passe à mon avis par l'idée que le savoir, comme souvent les meilleures choses dans la vie, peut aussi s'émanciper de l'idée même d'évaluation. L'association entre savoir et certification de l'apprentissage ne va pas nécessairement de pair. À nous, peut-être, de enseigner aux étudiants. ♦

Digital

Intelligence artificielle : une révolution

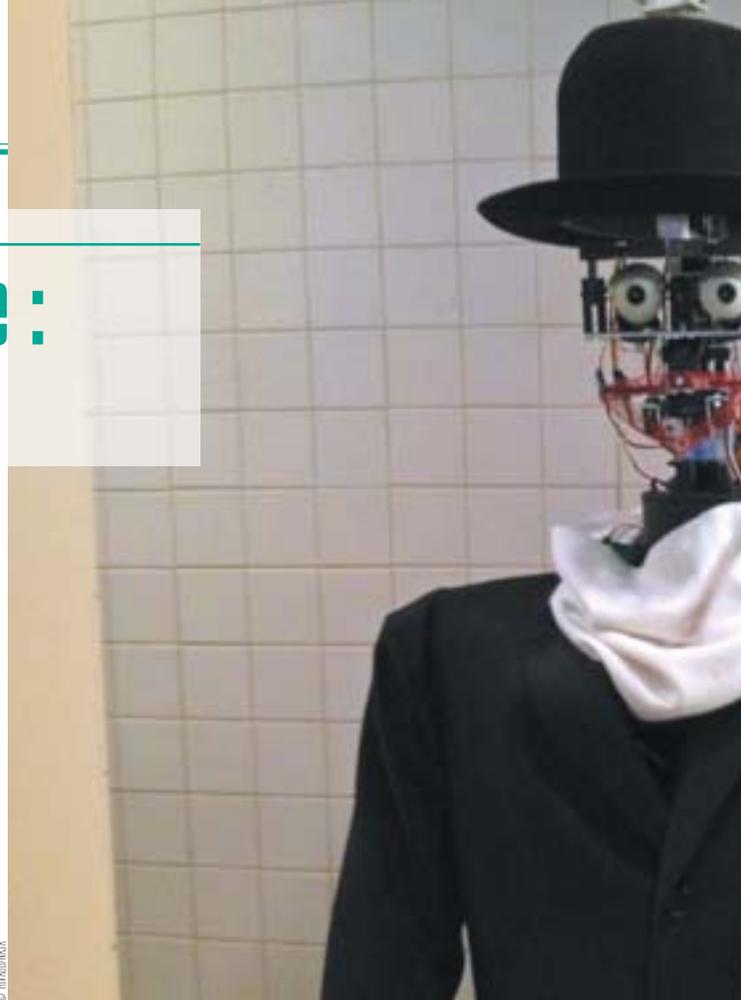
À l'heure où les conducteurs de trains luttent pour la qualité du service public et pour leur métier, l'intelligence artificielle (IA) pourrait à plus ou moins brève échéance rebattre les cartes.

En effet, y aura-t-il un pilote humain dans le TGV dans 10 ou 15 ans? Révolution en cours, l'émergence de l'IA, qui carbure aux données exploitées par des modèles pertinents, principalement des algorithmes, lui permet de délivrer sa substantifique moelle sous formes de résultats ou de prédictions. L'IA sait à toute vitesse détecter et identifier des objets, classer des images, analyser des données, localiser et cartographier, prévoir la maintenance de machines. Mieux, l'IA sait aussi apprendre toute seule de ses erreurs et se corriger: ce « *deep learning* » est en pleine expansion. « *Dans un futur lointain, les machines intelligentes auront sentiments, plai-*

sirs, peurs et valeurs morales » écrit Yann LeCun, chercheur en intelligence artificielle. Mais « *le vivant est-il seulement algorithmique? Tout peut-il se ramener à des procédures formelles? La vie n'est-elle que métabolisme?* » s'interroge le philosophe Jean Michel Besnier (voir ci-contre). Y a-t-il dans l'humain des fonctions non réductibles à des automatismes?

Un large champ d'application

L'IA ouvre un champ très large d'applications. Éducation, santé, transport, mais aussi marketing, agriculture, justice, arts, jeux... Impossible d'inventorier tous les domaines qui seront touchés. En 2016, l'université américaine Georgia Tech a « embauché » Jill, Ian et Stacy, trois assistantes pédagogiques. Particularité: elles n'étaient pas humaines mais « *programmes informatiques autonomes sup-*



© F. VIGNONIA

posés intelligents ».

En clair des « *bots* », robots conversationnels qui indiquent à l'élève les contenus les plus pertinents et les supports les plus performants, en considérant où il en est de son parcours. La formation serait personnalisée grâce aux modèles de prédiction définis par l'IA. Cette dernière conduirait à repenser les modes d'apprentissage. Alors, menace

des emplois ou décharge de tâches répétitives pour mieux personnaliser? Quelle répartition des tâches entre « *bots* » et humains? Pour la mission Villani (voir encadré), « *s'il n'est pas question de remplacer les professeurs par des machines, la disponibilité d'informations fines et en temps réel sur l'apprentissage des élèves implique de transformer le design du cours* ».

Rapport Villani pour dynamiser la France



Cédric Villani a rendu le 28 mars son rapport sur l'IA. Les technologies progressent considérablement, les entreprises américaines du Web sont en pointe, la Chine investit massivement, et la France est à la traîne. Parmi les recommandations, pratiquer une politique offensive de la donnée à l'échelle européenne, développer la recherche en triplant le nombre de personnes formées d'ici 2020, tenter de retenir les jeunes experts formés en France et attirer des cerveaux étrangers. L'effort devrait se

concentrer sur les secteurs de la santé, du transport, de l'écologie et de la défense. Le rapport recommande la mise en place d'un comité d'éthique chargé d'organiser le débat public et de fournir des avis et recommandations « en toute indépendance ». À la clé de ce rapport 1,5 milliard d'euros quand Google en investit 13 sur l'IA. Pas de quoi combler le retard de la France.

Soucis pour l'emploi

Prenons maintenant la route! D'ici vingt ans, « *une majeure partie des camions sera automatisée* » selon le français Martial Hébert, directeur d'un institut de robotique à Pittsburgh. Pour faire face aux imprévus et saisir l'environnement dans lequel ils évoluent, ces véhicules sont équipés de capteurs (radar, vidéo, ultrasons), s'appuient sur des services de cartographie et de télécommunications. Dans l'Hexagone, des tests à grande échelle sont prévus dès cette année pour développer



«Le recours aux machines simplifie déjà nos réactions et contribue à ce que nous soyons moins exigeants par rapport à nous-mêmes.»

la conduite autonome, d'une grande complexité dans les mégapoles, où cohabitent piétons et deux roues. Remplacer l'humain par l'IA pose des questions éthiques. Comment programmer en cas d'accident? Quel « choix » indiquer à l'IA? Autonomie sur terre, bientôt dans les airs avec des drones transporteurs de passagers... et aussi en mer.

L'été 2017, un navire autonome finlandais a croisé au large de l'Écosse, piloté à partir d'un centre de contrôle californien. Si l'autonomie ne sera pas généralisable, les commandants pourront compter à bord sur une assistance à la navigation à laquelle l'IA contribuera.

Les marins ont de quoi se faire du souci pour leur emploi. Pas les industriels qui verront le coût du transport baisser de plus de 20 %. Le transport par

mer sera plus sûr, les erreurs humaines étant le facteur majeur des pertes.

Applications médicales

Autre domaine où l'humain est parfois mis en défaut par l'IA: la santé. Watson, la fameuse IA d'IBM, permet de mieux détecter et traiter divers cancers. Elle joue un rôle de conseil pour un traitement personnalisé. À partir des données d'un très grand nombre de dossiers de patients et piochant dans des dizaines de milliers de publications scientifiques, Watson optimise les usages de la chirurgie, la chimio et la radiothérapie.

Un groupe d'universités de Caroline du Nord s'appuie quant à lui sur l'IA pour analyser les cerveaux de nourrissons afin de détecter l'autisme avant l'apparition des troubles et permettre aux médecins d'intervenir plus précocement. La contribution de l'IA dans la recherche ou la bio-informatique ne fait plus débat. Elle aide également à l'analyse des radio-

Jean-Michel Besnier : « La résistance passera par le refus de tout accorder aux machines »



Jean-Michel Besnier, Professeur émérite de Philosophie Université Paris-Sorbonne.

Que peut apporter l'IA ? Quelles limites à son recours ?

L'IA peut favoriser l'émancipation qu'apporte tout outil aux humains. Elle peut leur éviter des activités répétitives et ennuyeuses qui n'appellent pas à la réflexion. Elle investit déjà toute activité automatisable. « *Le jour où les navettes voleront toutes seules, il n'y aura plus besoin d'esclaves* » écrivait Aristote. Mais le vivant est-il seulement algorithmique ? Tout peut-il se ramener à des procédures formelles ? La vie n'est-elle que métabolisme ? Il y a dans l'humain des fonctions non réductibles à des automatismes. La pensée symbolique que traduit son langage ne peut être ramenée à du simple signal. Elle est polysémique, ambiguë, elle résiste à la transparence, et elle offre à l'humain la possibilité de mettre le monde à distance, d'éprouver parfois la liberté de mentir. Cette dimension lui permet d'évoluer dans un temps mental qui excède ce que l'IA peut produire, n'en déplaise à Google qui voudrait bien imposer aux mots ses formats

Quels enjeux pour l'avenir ?

L'IA est en passe de nous immerger dans une culture qui va transformer nos comportements et nos modes de pensée. Elle rendra les humains de plus en plus superflus et obsolètes, en saturant radicalement leur environnement. Ce n'est certes pas pour demain mais il faut s'en préoccuper car le recours aux machines simplifie déjà nos réactions et contribue à ce que nous soyons moins exigeants par rapport à nous-mêmes. Les machines, de plus en plus autonomes, prennent des initiatives, et l'on peut craindre qu'elles nous dépossèdent de plus en plus de l'initiative. Plus nous travaillons avec elles, plus nous sommes contraints de nous caler sur leur fonctionnement. Le recours aux machines va ainsi étouffer la dimension humaine et symbolique de nos activités. Stephen Hawking, Bill Gates et Elon Musk ont en ce sens alerté sur le risque que l'IA en vienne à l'espèce humaine, à rendre ses compétences et atouts superflus. Certains n'hésitent pas à avancer que l'espèce humaine serait parvenue au bout d'elle-même et qu'il serait temps qu'elle passe la main en fusionnant avec les machines. Contre cette vision suicidaire, la résistance passera par le refus de tout accorder aux machines, en les considérant pour ce qu'elles n'auraient jamais cessé d'être : de simples outils. Elle passera aussi par un certain consentement à la vulnérabilité humaine et au hasard, par la recherche de la joie de vivre et peut-être par la fréquentation de la littérature, qui sait donner de l'humain l'image d'un être qui n'est pas mécanisable.

graphies, permet de réaliser des simulations biologiques de l'effet des médicaments et ouvre un champ d'application immense en chirurgie.

« *Le cinquième élément* », film de science-fiction tourné par Luc Besson en 1997, décrit des scènes que les terriens vont peut-être vivre dans un temps

plus ou moins proche. « *Ce n'est certes pas pour demain* » nous dit Jean Michel Besnier « *mais il faut s'en préoccuper car le recours aux machines simplifie déjà nos réactions et contribue à ce que nous soyons moins exigeants par rapport à nous-mêmes.* » ♦

Pierre Garnier

Beaubourg fait son MOOC

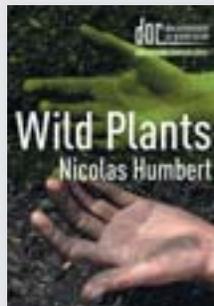
En partenariat avec l'École du Centre Pompidou, la Fondation Orange a mis au point, avec l'Université Louis Lumière, un MOOC (Massive open online course) original. Il rend accessibles et gratuits les fondamentaux de l'art moderne et contemporain. Une première session, lancée en 2017, a rencontré un grand succès : les cours, les quizz, les activités en ligne ont été suivies par plus de 100 000 internautes. Les plus assidus ont même reçu l'attestation de réussite de l'École du Centre Pompidou.

Un signal encourageant pour ces partenaires qui renouvellent l'expérience avec une deuxième session. Mise en ligne le 24 avril, elle porte un titre racoleur : « L'art moderne et contemporain en huit gestes ! ». Chaque MOOC, il y en aura trois, est introduit en visualisant un verbe. Il y en a trois : RALENTIR, RITUALISER, INVENTER/INVENTEZ. Chacun est associé à l'idée d'un geste artistique. Des artistes et des experts s'en emparent, jouent avec, lui donnent mille et un sens. Une façon de laisser vagabonder l'imaginaire de l'internaute qui n'entendra plus jamais ces verbes comme avant. RALENTIR sera mis entre les mains de la chorégraphe Gisèle Vienne. Avec RITUALISER, le psychiatre Christophe André analysera l'impact des rituels dans l'art. Enfin le plasticien Fabrice Hyber mettra en œuvre INVENTER/INVENTEZ. Avec les cours du Centre Pompidou, l'internaute entre dans le processus créatif de l'artiste, non seulement en s'arrêtant devant une œuvre, comme un visiteur de musée, mais aussi en revenant dans le contexte historique de l'époque de sa conception. Là l'expert, historien de l'art, choisit une œuvre qui illustre le verbe. Au fil de son récit, le verbe mène d'une œuvre à une autre, d'un plasticien à un designer-architecte, et lui fait parcourir le siècle à son insu.



Wild Plants

De plans fixes en plans fixes, Nicolas Humbert nous transporte de la terre à la ville, des gestes des nettoyeurs de déchets à ceux des nouveaux jardiniers, de la lente chute d'un arbre à la nuée d'oiseaux tournoyant dans le ciel. Nous obligeant à regarder lentement le mouvement silencieux de paysages grandioses, des morceaux de villes en déshérence, où des femmes et des hommes se sentent plus que tout liés à la nature, vivent penchés vers la terre, accompagnant le lent et incessant cycle de la vie. Le film Wild Plants est sorti en DVD.



Art éphémère IN SITU



Le festival IN SITU renouvelle la lecture du patrimoine d'Occitanie en invitant des artistes contemporains à l'investir d'œuvres souvent spectaculaires. Felice Varini a inauguré cette 7^e édition en intervenant sur les remparts de la Cité de Carcassonne, à l'occasion des 20 ans de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son œuvre « Cercles concentriques excentriques » offre un nouveau point de vue de l'exceptionnelle enceinte. L'ensemble des œuvres éphémères, réparties en douze lieux, seront visibles jusqu'au 30 septembre.

La maison Ousmane Sow

La maison dans laquelle le sculpteur sénégalais Ousmane Sow a vécu jusqu'à son décès en décembre 2016 est devenue musée et s'ouvre aux visiteurs depuis le 5 mai 2018 à Dakar. Ousmane Sow l'avait baptisée Le Sphinx car elle était pour lui la préfiguration de la série qu'il imaginait



sur les Égyptiens. Il l'avait conçue sur maquette, comme une sculpture, comme une œuvre à part entière. La Maison Ousmane Sow accueille les œuvres et les souvenirs de cette figure mondiale de l'art africain contemporain.

Vivre après l'ETA

L'ETA a annoncé sa dissolution définitive le 5 mai dernier, après des décennies de lutte armée qui a divisé jusqu'au cœur des familles. *Patria* (Actes Sud 2018), de Fernando Aramburu, plonge le lecteur au cœur de ce conflit à travers le destin de deux familles. L'œuvre romanesque aborde dans toute sa complexité la question qui se pose désormais, celle du pardon et de la réconciliation.



Tempête dans les Balkans

Trublion d'un art contemporain légitime et prisé par le marché, la Halle Saint-Pierre a installé sous sa verrière un ensemble inédit d'œuvres pénétrées des tréfonds humains et des traumatismes de la dernière guerre en Europe. La scène des Balkans, multi-culturelle, multi-ethnique, européenne, a pourtant vécu une fin de xx^e siècle dramatique, réveillant les nationalismes. Pour les jeunes générations, bosniaque et croate, qui ont grandi avec la guerre et ses conséquences psychologiques, l'art est le seul moyen d'exprimer une singularité, l'émergence d'un récit commun. Ils n'ont pas toujours le cursus de ceux considérés comme des artistes contemporains en Europe, formés dans les écoles, avec la maîtrise de l'art, et les moyens matériels de réaliser des installations coûteuses. Dans des lieux de précarité, les moyens manquent. Les œuvres présentées ne sont pas à ranger dans un univers connu, reconnu. Elles poussent au contraire le visiteur attentif hors de sa zone de confort, suscitent l'empathie, invitent à affronter une représentation crue, simple, parfois auréolée de mystère, et ne faisant jamais l'impasse de la complexité humaine. L'art ici se révèle comme le plus proche lieu de la pensée.



La plupart des œuvres exposées ont été réalisées par des natifs des années 80 qui voient en l'art brut, en l'art naïf, une façon de casser les codes anciens, répertoriés, et d'affronter avec spontanéité la dureté de la mémoire, ou de parvenir librement à leur propre singularité. Jusqu'au 31 juillet.

Le Printemps des Comédiens, l'autre grand rendez-vous du théâtre

C'est le second festival de théâtre après Avignon. Le Printemps des Comédiens de Montpellier accueille les grands metteurs en scène européens Krystian Lupa, Krzysztof Warlikowski, Jean-François Sivadier, Cyril Teste, Denis Podalydès... Du 1^{er} au 30 juin dans le magnifique Domaine du Château d'O de Montpellier.

Théâtre, cirque, poétique des textes et des corps sont les promesses du Printemps des Comédiens. L'événement tient autant de la magie d'un lieu, que d'une programmation amoureusement concoctée par Jean Varela, qui dirige le festival depuis 2011. Le théâtre nous parle du monde, il fait jouer sa fiction avec la réalité la plus immédiate, et cette 32^e édition du Printemps des Comédiens s'ouvre, comme un symbole, avec un *Procès*. Le texte est de Franz Kafka mais, revisité par l'un des plus importants metteurs en scène européen Krystian Lupa, il s'imprègne d'une allusion puissante à notre époque. Dans son pays la Pologne, Lupa a vu nommer à la tête de son grand théâtre un spécialiste de sitcom proche du pouvoir. Une situation absurde qui a poussé le metteur en scène à interrompre les répétitions de la pièce qu'il préparait pour le théâtre. Elle est présentée pour la première fois en France les 2 et 3 juin au théâtre Jean-Claude Carrière.

Le *Macbeth* de Shakespeare, réapparaîtra à deux reprises: avec l'une des productions menées par Gildas Milin avec les élèves de l'ENSAD (École Nationale Supérieure d'art dramatique) de Montpellier, avec Alessandro Serra qui a eu l'audace de transporter *Macbeth* sur une île sarde (prix Ubu de la critique italienne). Avec *Le triomphe de l'amour*, la langue de Mari-vaux éblouira une nouvelle fois de son redoutable double sens, servie par la mise en scène de Denis Podalydès.



En protestation contre la nomination d'un producteur de sitcom à la tête du théâtre de Wrocław, Krystian Lupa présente *Le Procès* pour la première fois en France à Montpellier.

Les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas seront proposés dans leur format originel de feuilleton par de très jeunes metteurs en scène et de jeunes comédiens.

Théâtre européen

Dans une langue plus proche de nous, Thomas Bernhard, Garcia Lorca, William Faulkner, Hanokh Levin (*On s'en va* est une première en France mise en scène par Krzysztof Warlikowski) connaî-

tront un nouvel écho. La nouvelle génération du théâtre européen fera halte au Printemps avec la palermitaine Emma Dante, le castillan Oriol Broggi, le lisboète Tiago Rodrigues. Cyril Teste, qui s'est révélé au Printemps des Comédiens avec son *Nobody*, donnera sa dernière création, *Festen*, inspirée pour la scène du film éponyme de Thomas Vinterberg.

Avec la grâce de ses danseurs-acrobates, Yoann Bourgeois envahira les allées du parc d'une version inédite de la fugue musicale. Pour voir jouer et entendre conter hier et aujourd'hui, il ne faudra pas manquer *La Conférence des oiseaux*, récit théâtral de Jean-Claude Carrière inspiré par un poème du persan Farid Uddin Attar, ni Philippe Caubère, qui revient à Montpellier avec *Adieu Ferdinand* et son propice Bac 68.

Une superbe programmation qui a failli ne pas voir le jour. Le Printemps des Comédiens revient en effet de loin. Ce festival, créé en 1987 par Jean-Claude Carrière avec les subsides du Département, aurait pu disparaître, mis en péril par l'impératif transfert de compétence. Mais il n'en est rien, le Conseil départemental de l'Hérault et la métropole de Montpellier, qui se partagent désormais le Domaine d'O, ont du s'entendre sous peine de décevoir un public très fervent. ♦

Véronique Giraud

Festival au Domaine d'O

Le Printemps des Comédiens est une manifestation singulière grâce au Domaine d'O. C'est un majestueux parc tenu à l'écart de l'agitation urbaine doté de trois théâtres en dur et de deux chapiteaux. Sous la pinède, le public peut se restaurer à une table en bois, se rafraîchir au bar, acheter un livre dans la librairie éphémère, se reposer dans un transat en attendant un spectacle, une des nombreuses rencontres avec les artistes ou une lecture sous les micocouliers. Et le programme enchaîne les textes anciens revisités par les plus grands metteurs en scène, les créations les plus contemporaines, les productions de l'ENSAD de Montpellier, l'Autre Théâtre. Le cirque a son chapiteau et, cette année, le festival étend sa toile jusqu'à l'opéra Comédie, dans le centre historique de Montpellier, et dans une salle de l'ENSAD.



Le renouveau de l'Opéra Comique

Après 300 ans d'une histoire mouvementée, l'Opéra Comique fait sa renaissance avec l'imaginaire de jeunes metteurs en scène de renom, Phia Ménard, David Bobée ou Cyril Teste.

Comme souvent en France, tout part d'une querelle. Celle-là remonte au XVII^e siècle, lorsque les comédiens du « Français », la compagnie de Molière et la Comédie Française, s'opposent aux Italiens. Les Français n'acceptent pas le succès populaire que rencontre la Comedia dell'Arte et obtiennent de Louis XIV qu'il leur interdise de parler et de jouer plus d'un acte sur scène. Chose faite en 1697. Les Italiens se replient alors sur les foires. Changement de siècle mais pas de roi. À un an de sa mort (mais il ne le sait pas), Louis XIV autorise une troupe de la foire Saint-Germain à produire dans la salle de l'Opéra Comique un spectacle qui a pour obligation d'alterner le parler et le chan-

ter. Nous sommes en 1714, l'opéra comique en tant que genre vient de naître.

La querelle n'est pas close pour autant. De 1745 à 1751, le genre sera à nouveau interdit de théâtre. Mais à la fin du XVIII^e siècle des compositeurs de renom s'y attèlent.

L'opéra comique est français, mais la cour d'Autriche, où le français est de bon ton, se prend également de passion pour ce nouveau genre. Glück y composera près d'une dizaine de pièces. En Angleterre, on inventera un genre approchant de semi-opéra avec *The Fairy Queen*. Et les Allemands initieront le Singpiel, littéralement jeu chanté. L'édification d'un lieu propre sanctifiera le genre. En 1783, un théâtre dédié est bâti. On l'appellera d'abord salle Favart, du nom de l'auteur de livret, puis Opéra Comique (avec majuscules, s'il vous plaît). Il est situé place Boieldieu, en retrait du boulevard



© PIERRE GRIGNON

des Italiens. Victime de deux incendies, il sera chaque fois reconstruit.

L'âge d'or, fin XIX^e siècle

L'opéra comique vient donc de fêter ses 300 ans. Avec bien entendu un âge d'or à la fin du XIX^e siècle. De grands compositeurs se donnent au genre, Auber, Félicien David, Léo

Delibes, Gounod, Massenet, Barbier. La consécration, ce sera la création du *Carmen*. Consécration pour la postérité car l'opus de Bizet ne rencontrera pas le succès. Mais il sera joué 1 200 fois par la suite, toujours à l'Opéra Comique. Puis le genre va souffrir, un peu délaissé par le public et par les compositeurs et amateurs d'art lyrique qui moquent l'opéra-bouffe et l'opérette, dérivés populaires de l'opéra comique. « L'Opéra Comique a pali un peu au moment de la création de *Pelléas et Mélisandre*, explique son directeur actuel, Olivier Mantei. Debussy et Maeterlinck apportent une prosodie d'une clarté et d'une transparence telles que le parler chanter prend un coup de vieux. Je pense que la bascule a lieu là. Ensuite tout le XX^e siècle voit le genre de l'Opéra Comique un peu poussièreux. » Fondé il y a 300 ans, l'Opéra Comique aurait dû tomber définitivement dans l'oubli

Une maîtrise populaire



L'art vivant est aujourd'hui totalement en phase avec les questions politiques et sociales que se pose une société en pleine transformation. L'Opéra Comique s'inscrit dans ce mouvement. « Quand on est créateur ou producteur, on s'y intéresse parce que nous sommes de plus en plus sensibles aux sujets de société » affirme Olivier Mantei qui estime que « l'opéra du XXI^e siècle est celui qui rassemble ».

La maîtrise populaire qui vient d'intégrer l'Opéra Comique est un des éléments de cette action. « C'est une belle

aventure sociale, qui a la double labellisation Égalité et Diversité. Quand Sarah Connet m'a parlé de son projet, j'ai trouvé ça formidable. Le budget était clos mais nous sommes partis en croisade pour chercher des mécènes. Ce qui m'a plu c'est que c'est un projet éducatif, social, conjugué à une ambition artistique. On est en classe CHAM, avec une méthode intuitive et une pédagogie très particulière. On essaime dans les quartiers, on crée une vraie mixité sociale avec une maîtrise pluridisciplinaire. Et le fait qu'on veuille jouer ici comme une production normale, qu'on intègre des enfants, rend saisissante l'ambition artistique, tout comme l'enjeu sociétal et pédagogique. »



L'Opéra Comique a ouvert sa saison 2018 avec la création *Et in Arcadia Ego*. Dans la salle Favart, les musiques de Jean-Philippe Rameau ont pris une forme nouvelle et poétique avec le geste scénographique de Phia Ménard, la plume d'Éric Reinhardt, la baguette de Christophe Rousset et la voix de la mezzo-soprano Léa Desandre.

après l'abandon quasi-total du XX^e siècle. Mais les choses changent.

XXI^e siècle, retour du succès...

De même que l'opéra, après s'être concentré sur un public d'élites sociales et musicales, revient à son essence originelle d'un spectacle total, l'opéra comique se renouvelle. Et va se rappeler à l'opinion comme genre populaire par excellence. Avec succès puisque désormais le théâtre affiche 35 % de lever de rideaux supplémentaires, 30 % de public en plus avec 65 000 entrées en 2017 et s'enorgueillit d'une augmentation de 153 % de son public de 18-35 ans.

Un succès qui n'est pas le fruit

d'un hasard, mais de l'obstination de sa direction à attirer le meilleur des artistes et créateurs. Lorsque le metteur en scène Jérôme Deschamps prend la tête de l'institution en 2007, il est bien décidé à refaire de l'Opéra Comique une salle populaire quant aux œuvres et au public et d'excellence quant à l'exigence à l'égard des artistes, des musiciens, des chorégraphes, des metteurs en scène.

... Et de la création

« Si on se pose la question de toucher un jeune public forcément on va vers la création » dit Olivier Mantei, son adjoint qui lui succède en 2015, et renforce l'exigence de création contemporaine. Pas tout de suite au niveau de la composition musicale, qui se concentre sur les grands classiques du genre. « Avec Jérôme Deschamps, nous avons réinstallé le répertoire comme identité de la maison et nous développons la création de

Olivier Mantei : « Il y a une facture générationnelle »



Olivier Mantei est directeur de l'Opéra Comique.

Pourquoi le choix de la création ?

Une maison d'opéra qui ne crée pas ça devient un musée. Or un musée n'est intéressant que si on lui ouvre les portes de son époque. Le renouvellement de la création joue aussi sur le renouvellement des publics. Pas seulement en faisant de la médiation et des tarifs intéressants. Il faut une programmation qui va interroger une autre génération. Certains de nos projets sont vraiment générationnels, il y a eu une vraie facture. Or nous avons la chance d'avoir une génération d'artistes, de metteurs en scène, de musiciens pluridisciplinaires. Ils ont appris autant le théâtre, la musique que la danse, et sont très ouverts sur un univers polymorphe.

Vous choisissez les metteurs en scène jeunes mais déjà de renom...

En général, je suis très sceptique sur la transposition. Il y a eu de grandes réussites, on reprend un opéra, on raconte une autre histoire. Je pense que la proportion de réussite est faible, il faut un génie pour faire ça. En revanche je pense qu'on a besoin d'apporter une dimension contemporaine, psychanalytique, pour toucher un public d'aujourd'hui pour lui donner plus un aspect contemporain sur la sensation et l'aspect visuel plutôt que sur la réécriture du propos et du sens. On peut respecter l'œuvre en lui donnant une dimension plus contemporaine.

Tout ce travail est-il reconnu ?

À l'international, les signes sont très forts. L'Opéra Comique a fait la une du New-York Times et nous sommes en train de monter un groupe de partenariat avec la Chine. Sur le renouvellement des publics aussi, nous avons touché un nouveau public. Reconnaissance professionnelle, des metteurs en scène, des chefs et des artistes, nous sommes bien entourés. Nous avons beaucoup de manifestations d'amour, il nous faut des preuves maintenant.

Propos recueillis par Véronique Giraud

ce répertoire » confie Olivier Mantei. Mais bien au niveau de la mise en scène.

Olivier Mantei ose ainsi s'aventurer dans le répertoire baroque et confie la mise en scène de *Et in Arcadia Ego* à la chorégraphe Phia Ménard, dont les œuvres sont à la pointe de l'art contemporain. C'est un succès. En juin prochain, il fait appel à David Bobée pour *La Nonne sanglante* de Charles Gounod sous la direction musicale de Laurence Equilbey et en décembre à Cyril Teste pour *Hamlet* de Jules Barbier.

Enfin, l'Opéra Comique ose s'attaquer à la création totale en commandant à Joël Pommerat et Francesco Filidei d'écrire dans un même mouvement un livret, une musique et une mise en scène. L'aventure n'est pas simple, car une production d'œuvre lyrique est chère et l'Opéra Comique dispose d'un budget de vingt millions d'euros, onze fois moins important que l'Opéra de Paris. « Nous sommes toujours en asphyxie budgétaire » confie Olivier Mantei. ♦

Jacques Mucchielli

Sabine Weispieser : « Je ne choisis pas des gens, je choisis des textes »

Éditrice indépendante, Sandrine Weispieser tient personnellement à accompagner les auteurs qu'elle publie, vers les lecteurs. Elle est l'invitée de la Comédie du Livre de Montpellier les 25, 26 et 27 Mai.

Comment définissez-vous votre métier d'éditrice ?

C'est d'abord mon plaisir de lire, l'activité que je pratique le plus volontiers. C'est ensuite le plaisir du geste professionnel, le moment où on décide qu'on est suffisamment enthousiasmé pour partager le texte. Mais il ne suffit pas que je sois enthousiaste pour que ça marche, ça met en branle toute une chaîne professionnelle : faire un contrat avec l'auteur, avoir un imprimeur, un diffuseur-distributeur, des libraires qui vendent mes livres, des journalistes qui en parlent, etc. Mais le geste d'origine est le cœur absolu du métier. Et le cœur du réacteur, c'est l'auteur.

Le plaisir d'éditer c'est aussi voir se déployer une œuvre, installer un écrivain dans le temps. Le voir, au fil de son œuvre, devenir écrivain. Après un premier roman, l'auteur prend une responsabilité avec le regard que lui renvoie le lecteur qui, admiratif, vient faire signer son livre. Là je vois les auteurs prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils s'inscrivent dans une histoire de la littérature. Pour moi le métier, c'est créer chez le lecteur le désir et l'attente du texte suivant.

Vous n'avez jamais d'hésitation ?

C'est compliqué de dire pourquoi on choisit un texte. C'est de l'ordre du choix immédiat. Les auteurs en parlent mieux que moi, j'aime les entendre parler de mon catalogue et de la raison pour laquelle ils sont là, ça m'éclaire.

Pour moi, le rapport forme et fond c'est important. Quand je suis happée par une phrase, par une langue, par un univers, par quelque chose

de singulier qui suscite ma curiosité, mon admiration, là je fonce. Je me souviens de chacun des textes que j'ai choisis.

Quand vous avez créé votre maison d'édition, vous aviez en tête une bibliothèque idéale ?

Non, je ne savais pas du tout ce que j'allais publier. Quand je me suis lancée, j'avais envie de renouer de la manière la plus simple et immédiate avec le métier d'éditeur. Quand on est éditeur dans une maison comme Actes Sud, on s'éloigne petit à petit du texte et des auteurs parce que, en publiant de plus en plus, on est dans une logique de gestion. Or j'avais envie, une fois la copie partie chez l'imprimeur, de pouvoir accompagner le texte le plus longtemps possible. J'avais aussi envie de maîtriser mieux les autres métiers : la fabrication, la commercialisation, la presse. J'estime que l'éditeur est le plus légitime pour parler de ses livres, que ce soit auprès des journalistes, des libraires, etc.

Comment définir les éditions Sabine Weispieser ?

Dans ma maison, nous sommes quatre personnes permanentes. Tout le monde lit tout, et est à fond derrière un auteur. Les auteurs aiment cet engagement total. Parmi les manuscrits que je reçois aujourd'hui, un bon quart d'auteurs ont déjà publié ailleurs et me disent avoir envie d'être dans une petite maison. Ils savent que le sort de la maison est indissociablement lié à celui de leurs textes, ce n'est pas forcément le cas dans une maison qui publie énormément.



© PHILIPPE MATIAS/CLERMONT/ÉDITIONS SABINE WEISPIESER

Après des études de lettres classiques, qu'elle a enseignées, elle travaille treize ans chez Actes Sud, avant de créer, en 2001, sa propre maison. Elle édite notamment Duang Thu Huong, Edna O'Brien O'Follen (prix Femina étranger avec L'histoire de Chicago Mais).

Je publie dix livres par an, ces dix livres doivent trouver les lecteurs. J'ai la prétention, la mégalomanie même, que l'enthousiasme que je mets dans mon engagement, ma conviction qu'un texte est nécessaire, vont être partagés par d'autres. Cette identification très forte autour d'une ligne éditoriale, les auteurs la ressentent, ils sont très accompagnés.

Quel est l'impact de l'éditeur ?

Le marché se tend beaucoup. Même si je n'en suis pas actrice, nous sommes tous en train de subir les conséquences de la surproduction. Le lecteur se sent envahi de textes, c'est-à-dire les prix littéraires, mais aussi vers les listes de meilleures ventes, qui se font à coup de marketing. Ça devient un sport de combat de garder nos lecteurs, et ça passe d'abord par la formation des jeunes libraires au catalogue.

Le plus beau succès de la maison, c'est Duang Thu Huong avec *Terre des oublis*, avec 100 000 exemplaires. Trois Irlandaises sont au catalogue, Edna O'Brien, Claire Keegan et O'Follen, qui a été le premier prix littéraire de la maison avec *L'histoire de Chicago Mais*, Femina étranger 2006. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



FONDATION
Abbé Pierre

Aidez-nous à agir ! Donnez.

www.don.fondationabbepierre.org

En France aujourd'hui, 4 millions de personnes sont mal logées. Parmi elles, plus de 143 000 sont à la rue. Plus largement, 12 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement et 8,8 millions vivent sous le seuil de pauvreté.

Grâce au soutien de ses donateurs, la Fondation Abbé Pierre finance plus de 900 projets par an pour lutter contre le mal-logement et l'exclusion et agit chaque jour aux côtés des personnes les plus démunies pour qu'elles retrouvent des conditions d'habitat dignes et décentes, sans lesquelles aucun projet de vie ne peut s'envisager.

Reconnue d'utilité publique et membre du comité de la charte du don en confiance, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante. Elle ne peut agir qu'avec l'aide de ses donateurs.

Donnez en ligne sur : www.don.fondationabbepierre.org

Ou découpez ce bon de soutien à renvoyer avec votre don à :

Fondation Abbé Pierre, 3-5 rue de Romainville, BP 300, 75921, Paris Cedex 19

Sans vous, nous ne pouvons rien faire...

« Continuons ensemble ce juste et indispensable combat contre l'exclusion, pour offrir à chacun un toit digne et décent. Continuons ensemble d'agir pour et avec les personnes sans abri et mal-logées. Dix ans après le décès de l'abbé Pierre, nous lui devons de ne pas baisser les bras. Jamais... »

Raymond Étienne

Président de la Fondation Abbé Pierre

BON DE SOUTIEN



Être humain !

OUI, je soutiens la Fondation Abbé Pierre et je fais aujourd'hui un don de :

_____ €



→ Chèque à l'ordre de : **Fondation Abbé Pierre**

MES COORDONNÉES → Mlle Mme Mr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] Ville : _____

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse email :

_____ @ _____

DÉDUCTION FISCALE IR :

Quel que soit le montant de votre don, merci ! Face à la misère et l'exclusion, chaque don compte et fait la différence.

Si vous êtes imposable, 75% du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 531 €. Au-delà, la réduction est de 66% dans la limite de 20% de votre revenu. Si vous êtes redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), la loi TEPA vous permet de déduire de cet impôt 75% du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 €/an.

Vos données restent confidentielles et vos coordonnées ne seront ni échangées ni louées à des tiers. Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de la Fondation, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

AP1706FSU

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

* Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

** Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.